



**IEMN**

*Institution des Eaux  
de la Montagne Noire*

# 2025 RAPPORT D'ACTIVITÉ





L'année écoulée a une nouvelle fois démontré la capacité de notre institution à s'adapter, à innover et à poursuivre ses missions avec engagement et détermination.

Ce rapport d'activité retrace les principales réalisations de l'année 2025, met en lumière les actions menées et les résultats obtenus, tout en soulignant les perspectives qui guideront notre action pour les années à venir.

Face aux enjeux croissants liés à la préservation de la ressource en eau et à l'évolution des besoins des territoires, l'IEMN a poursuivi ses efforts pour assurer la continuité et la performance du service public de l'eau. La sécurité de l'approvisionnement, la maîtrise de la qualité de l'eau produite et l'entretien de nos infrastructures sont demeurés au cœur de nos priorités.

Tout au long de l'année, des investissements significatifs ont été réalisés afin de moderniser nos équipements, renforcer la fiabilité des réseaux et optimiser nos performances opérationnelles. Ces actions contribuent à préserver durablement la ressource tout en répondant aux attentes légitimes des usagers en matière de qualité de service.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes, partenaires et élus qui contribuent chaque jour à la réussite de cette mission d'intérêt général. Grâce à leur engagement, nous pouvons continuer à assurer un service fiable, performant et durable au bénéfice de tous.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Gilbert HÉBRARD  
Président de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire

## SOMMAIRE

|                                         |      |                                            |      |
|-----------------------------------------|------|--------------------------------------------|------|
| <b>1. L'Institution</b>                 | p.4  | <b>6. L'entretien du patrimoine</b>        | p.28 |
| <b>2. La ressource en eau</b>           | p.7  | <b>7. L'Institution au quotidien</b>       | p.34 |
| <b>3. L'eau potable</b>                 | p.13 | <b>8. Les finances</b>                     | p.38 |
| <b>4. L'eau d'irrigation</b>            | p.23 | <b>9. Les marchés publics</b>              | p.44 |
| <b>5. La production hydroélectrique</b> | p.27 | <b>10. Les indicateurs de performances</b> | p.45 |

# L'année 2025 en chiffres

UNE EAU  
DE QUALITÉ  
IRRÉPROCHABLE



**100%**  
de conformité  
physico-chimique  
et microbiologique



**11,6 Mm<sup>3</sup>**  
d'eau potable  
vendus



DES CLIENTS  
SATISFAITS

**90,2%**  
de satisfaction des clients  
sur la qualité de l'eau



UN RÉSEAU  
PERFORMANT

**100%**  
taux de rendement du réseau  
d'adduction de l'eau potable



UN PRIX  
MAÎTRISÉ

**0,4837 €HT/m<sup>3</sup>**  
tarif moyen du m<sup>3</sup> d'eau potable  
vendu aux clients



**3 ans**  
de capacité de  
désendettement

**3,5 jours**  
de délai de  
mandatement moyen  
des fournisseurs  
sur l'année (délai  
réglementaire : 20  
jours)



**3 126 285 kWh**  
d'hydroélectricité  
injectée dans le réseau



**3**  
réunions du Conseil d'Administration  
**52**  
délibérations votées

# 1/10 L'institution

## Les missions

### A l'origine, répondre à un besoin

Dès le début des années 1940, les élus locaux avaient essayé d'impulser des projets d'adduction d'eau intéressant des secteurs plus ou moins vastes du Lauragais. La problématique alors soulevée consistait à prendre l'eau, là où elle est, dans la Montagne Noire, et l'amener là où elle n'est pas, sur les collines, moins élevées de ce Lauragais, si sensible à la sécheresse.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le Ministre des Travaux Publics et des Transports, constate un écart important entre les besoins du canal du Midi et les apports excédentaires du système hydraulique de la Montagne Noire. Il donne son aval pour la création d'une structure chargée de mettre au point un projet qui prévoyait l'aménagement complet des ressources hydrauliques de la Montagne Noire. L'objectif était de satisfaire les besoins légitimes des populations lauragaises.

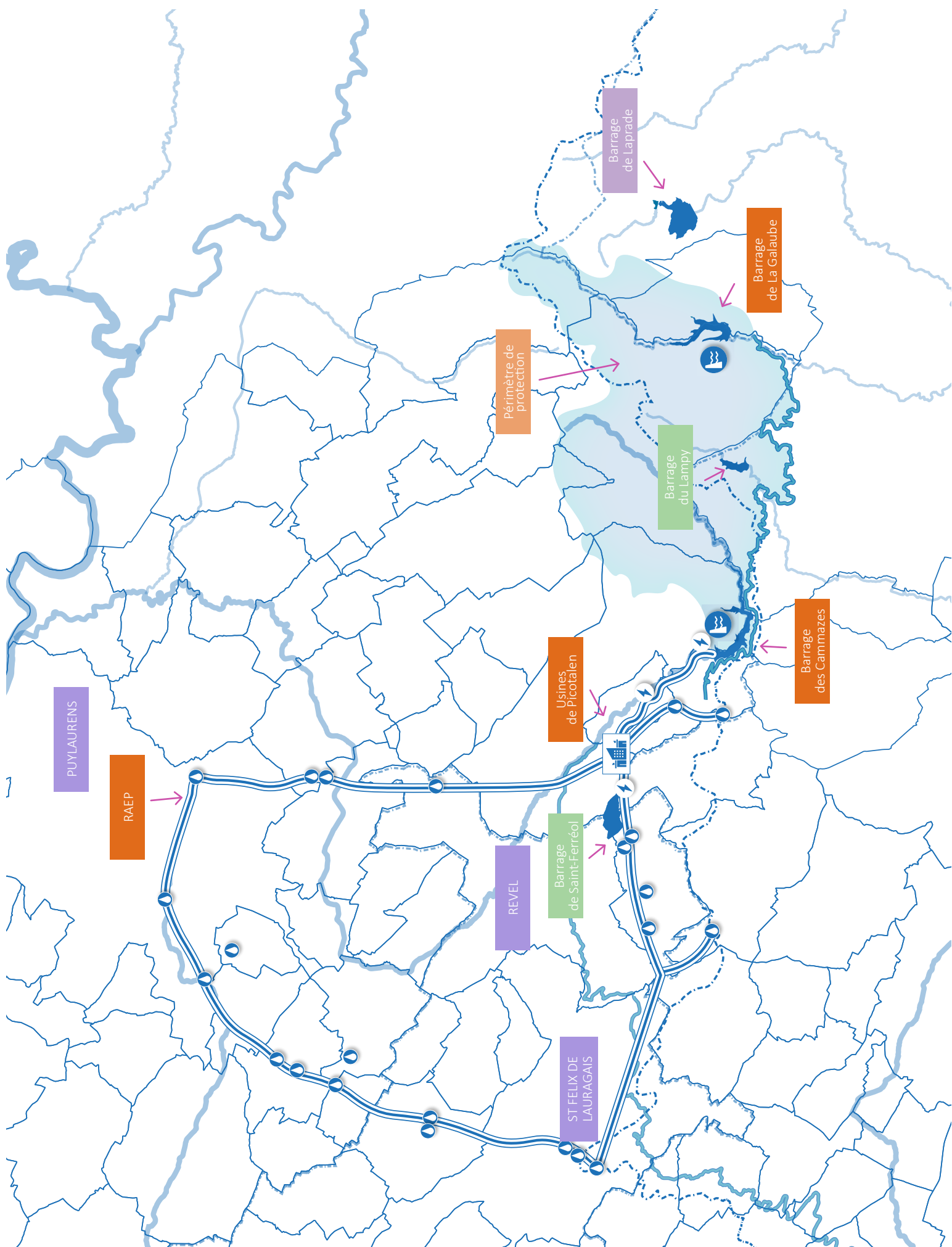
Trois départements, l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn, délibèrent alors dans le même sens pour soutenir ce projet et créer l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire (IIAHMN) devenue l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) en 2009.

L'Institution voit le jour par deux arrêtés préfectoraux du 10 octobre 1947 et du 05 août 1948. Ses missions comprenaient l'étude et l'exécution d'un programme d'aménagements hydrauliques dans la Montagne Noire pour alimenter en eau tout ou partie des territoires voisins.

### Quatre missions nécessaires à tout un territoire

Depuis 1948, l'Institution s'attache à répondre, au mieux et dans la transparence à ses quatre missions de service public :

- produire en quantité suffisante une eau potable de qualité à l'attention de syndicats de communes ou de communes isolées qui se chargent de la distribuer dans les meilleures conditions aux habitants de l'aire desservie,
- assurer à l'agriculture la satisfaction de ses besoins en eau,
- participer à l'alimentation du canal du Midi,
- réaliser à cet effet les ouvrages nécessaires au stockage, au transport de la ressource en eau, à sa potabilisation et à son acheminement vers les collectivités en charge de la distribution.



# 1/10 L'institution

## L'organisation

L'Institution est dirigée par le Conseil d'Administration composé de 15 membres, à savoir les Présidents des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn ainsi que des Conseillers Départementaux de chaque département désignés par leur assemblée départementale respective pour la durée du mandat, soit 6 ans.

Le Conseil d'Administration est compétent pour :

- voter les budgets et les comptes de l'Institution,
- prendre les décisions relatives au personnel, au patrimoine, aux actions en justice, aux emprunts ainsi qu'aux programmes de travaux.

### Les représentants du département de l'Aude

Hélène Sandragué, Présidente

4 conseillers départementaux titulaires :

- Chloé Danillon
- Paul Griffé
- Daniel Dedies
- Muriel Cherrier

5 conseillers départementaux suppléants :

- Eliane Brunel
- Françoise Navarro-Estalle
- Alain Ginies
- Christian Raynaud
- Maria Conquet



### Les représentants du département de la Haute-Garonne

Sébastien Vincini, Président, représenté par Gilbert Hébrard

4 conseillers départementaux titulaires :

- Bernard Bagneris
- Pascal Boureau
- Florence Siorat
- Victor Denouvion

5 conseillers départementaux suppléants :

- Martine Croquette
- Serge Deuilhé
- Loïc Gojard
- Aude Lumeau-Préceptis
- Thierry Suaud



### Les représentants du département du Tarn

Christophe Ramond, Président, représenté par Christophe Testas

4 conseillers départementaux titulaires :

- Claudie Bonnet
- Emmanuel Joulie
- Laurent Vandendriessche
- Jean-Luc Alibert

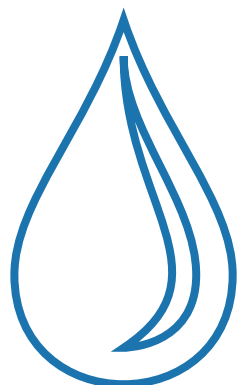
5 conseillers départementaux suppléants :

- Florence Belou
- Michel Benoit
- Nathalie Joseph
- Géraldine Rouanet
- Eve Bugis



# 2/10 La ressource en eau

## Les barrages



### Les apports naturels et la pluviométrie

Sur le barrage des Cammazes, la pluviométrie enregistrée sur l'année hydrologique 2024/2025 représente une année sèche. L'IEMN dispose de 68 années de chroniques de pluviométrie au niveau du barrage des Cammazes (depuis 1957), et l'année 2025 avec seulement 1 032 mm de précipitations se classe au 20<sup>ème</sup> rang des années les moins pluvieuses enregistrées. La moyenne est de 1 168 mm/an. Sur le barrage de la Galaube, la pluviométrie est de 1 155 mm pour une moyenne de 1471 mm.

Sur l'année hydrologique 2024/2025, les apports naturels enregistrés sur l'Alzeau sont de 16,9 Mm<sup>3</sup>, ils correspondent à une année quinquennale sèche, et sur le Sor, ils sont de 18,1 Mm<sup>3</sup> et se situent entre la quinquennale sèche et l'année moyenne.

### L'état de la ressource

Alors que la pluviométrie 2025 n'a pas été très importante, le remplissage des barrages a été satisfaisant pendant l'hiver puisque l'année 2024 a fini avec une avance de 9 Mm<sup>3</sup> sur la Réserve Interannuelle. Le barrage de la Galaube est resté plein l'automne 2024, et le barrage des Cammazes a atteint sa cote d'exploitation dès le mois de mai 2025.

Le déstockage du barrage des Cammazes pour l'irrigation, l'eau potable et le soutien d'étiage a commencé de façon importante fin juin jusqu'à mi-août. A partir de la mi-août, le déstockage s'est limité aux besoins de l'eau potable et au soutien d'étiage.

Le barrage de la Galaube a commencé le déstockage dès juin pour assurer le débit réservé de l'Alzeau. A partir de fin août, l'IEMN a mis en place les transferts Galaube vers Cammazes jusqu'au 12 novembre 2025. Au 5 juin, le taux de remplissage était de 99,4 %. Au 30 juin 2025, les barrages étaient quasiment pleins avec un taux de remplissage de 93,8%. Ainsi au 31 octobre 2025, les barrages ont terminé la saison avec un stock de 16 Mm<sup>3</sup>, légèrement supérieur à la Réserve Interannuelle de 12,5 Mm<sup>3</sup>.

On peut donc conclure que malgré des apports naturels inférieurs à l'année moyenne et un automne 2025 assez sec, l'année 2025 n'a pas été une année de grande sécheresse. Les besoins en eau potable ont pu être assurés. La consommation 2025 est supérieure de 6,1 % à celle de 2024, avec 11,6 Mm<sup>3</sup> vendus. Cela s'explique en partie par les mois de mai, juin et juillet particulièrement chauds.

### L'eau d'irrigation et le soutien d'étiage

Les irrigants ont eu 100 % du quota agricole. Le volume demandé dans le Plan Annuel de Répartition était de 5.291 Mm<sup>3</sup> (Organisme Unique du Sor). Les irrigants ont consommé un volume de 4,3 Mm<sup>3</sup> sur le secteur Cammazes, dont 3,65 Mm<sup>3</sup> pour les 4 ASA du Sor et de la plaine de Revel. En cours de saison, une demande de 131 000 m<sup>3</sup> supplémentaire a été faite sur la réserve de l'IEMN (530 000 m<sup>3</sup>). La période de mi-juin à début août a été particulièrement sèche et chaude, d'où les besoins agricoles qui ont été importants jusqu'à fin juillet.

Le volume lâché à l'aval du barrage pour compenser l'irrigation et réaliser le soutien d'étiage en 2025 est compris entre l'année moyenne et la quinquennale sèche. Les lâchures réalisées à partir du barrage des Cammazes visent à compenser l'irrigation sous pression, tout ou partie de l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif de consigne fixé à Cambounet sur le Sor. Il est à noter qu'il existe deux mesures : l'une réalisée par la station de la DREAL, et l'autre par la station de l'IEMN. Le débit moyen journalier sur 3 jours à Cambounet sur le Sor a été respecté sur toute la période.

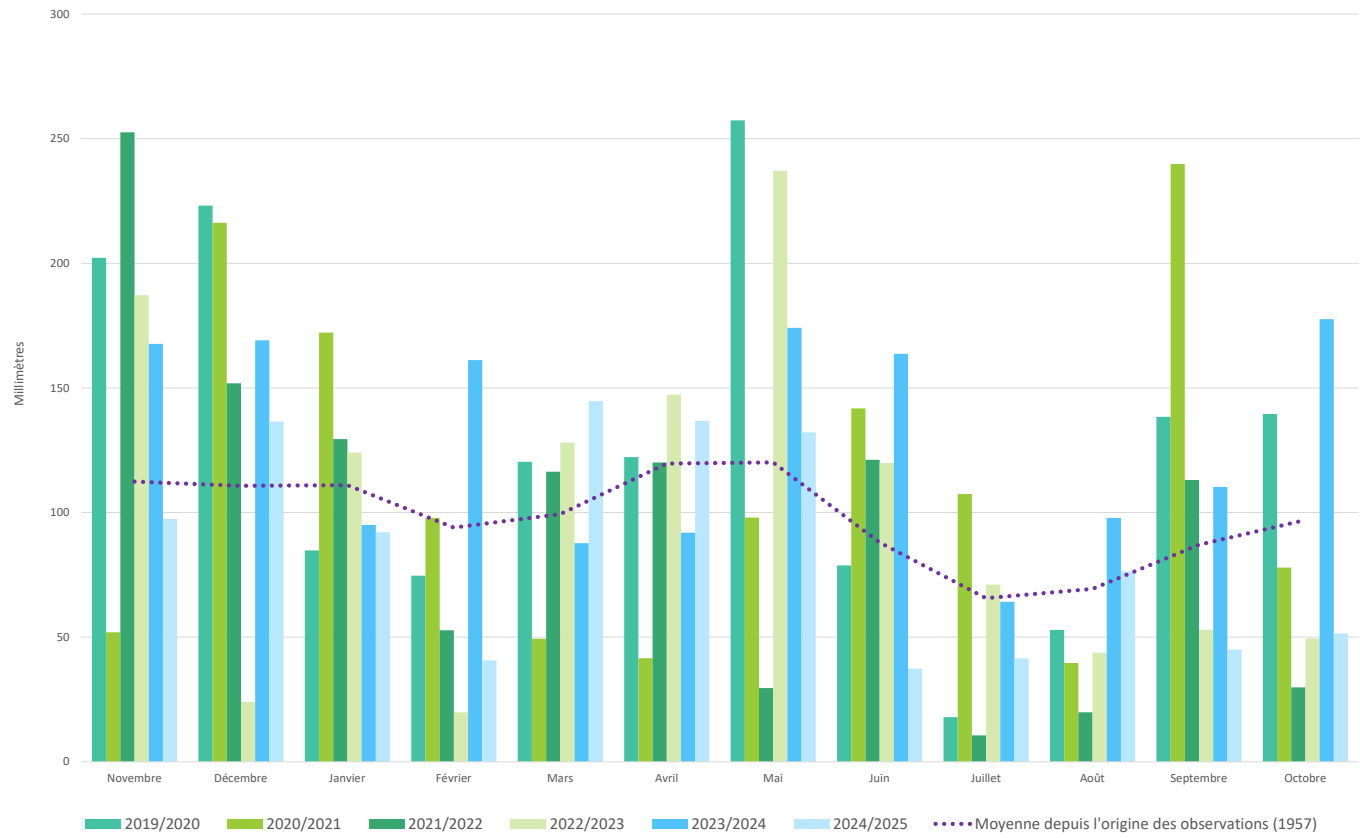
### Faits marquants

Le remplissage de la retenue de la Ganguise en fin de saison 2024 était de 19,62 Mm<sup>3</sup>, l'hydrologie sur la Montagne Noire a permis de mettre en place des pompages d'excédents à hauteur de 3 489 650 m<sup>3</sup> sur les mois d'avril et mai pour sécuriser le remplissage de la Ganguise. La campagne d'irrigation en étiage a débuté très tôt et de fortes consommations ont été observées sur les mois de juin et juillet. L'ensemble des volumes supplémentaires a pu être attribué sur le volume de réserve de l'Institution.

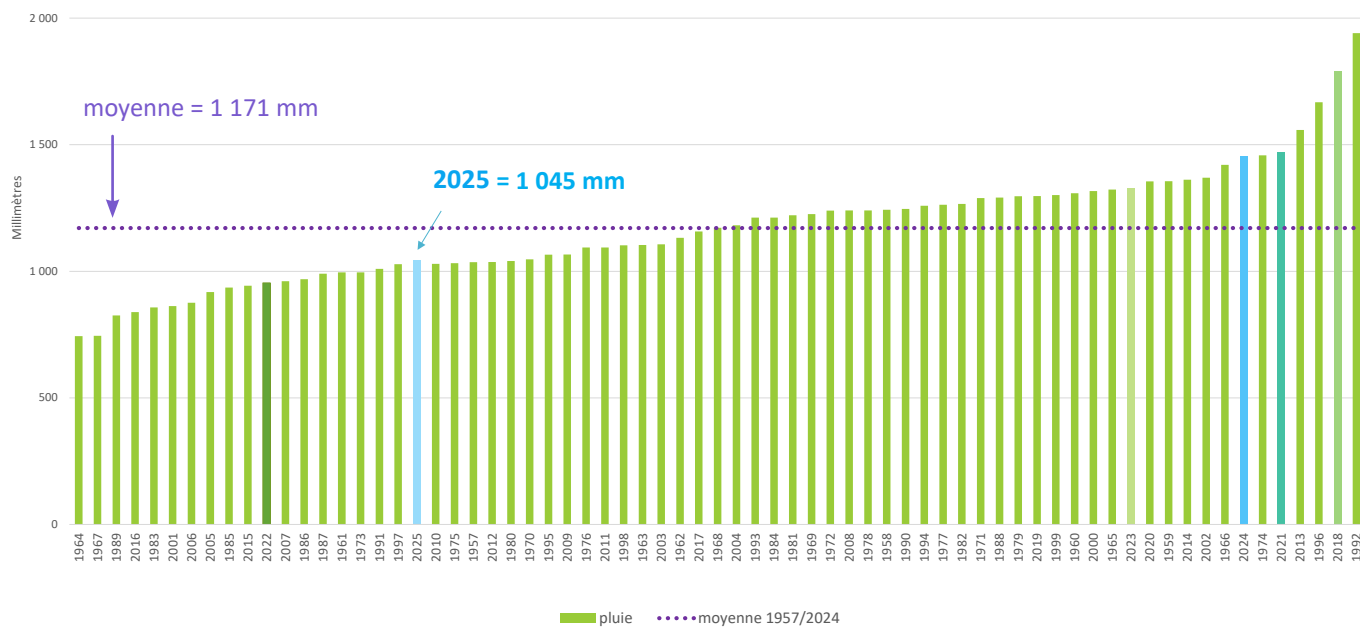
# 2/10 La ressource en eau

## Les barrages

Pluviométrie mensuelle relevée sur le barrage des Cammazes par année hydrologique

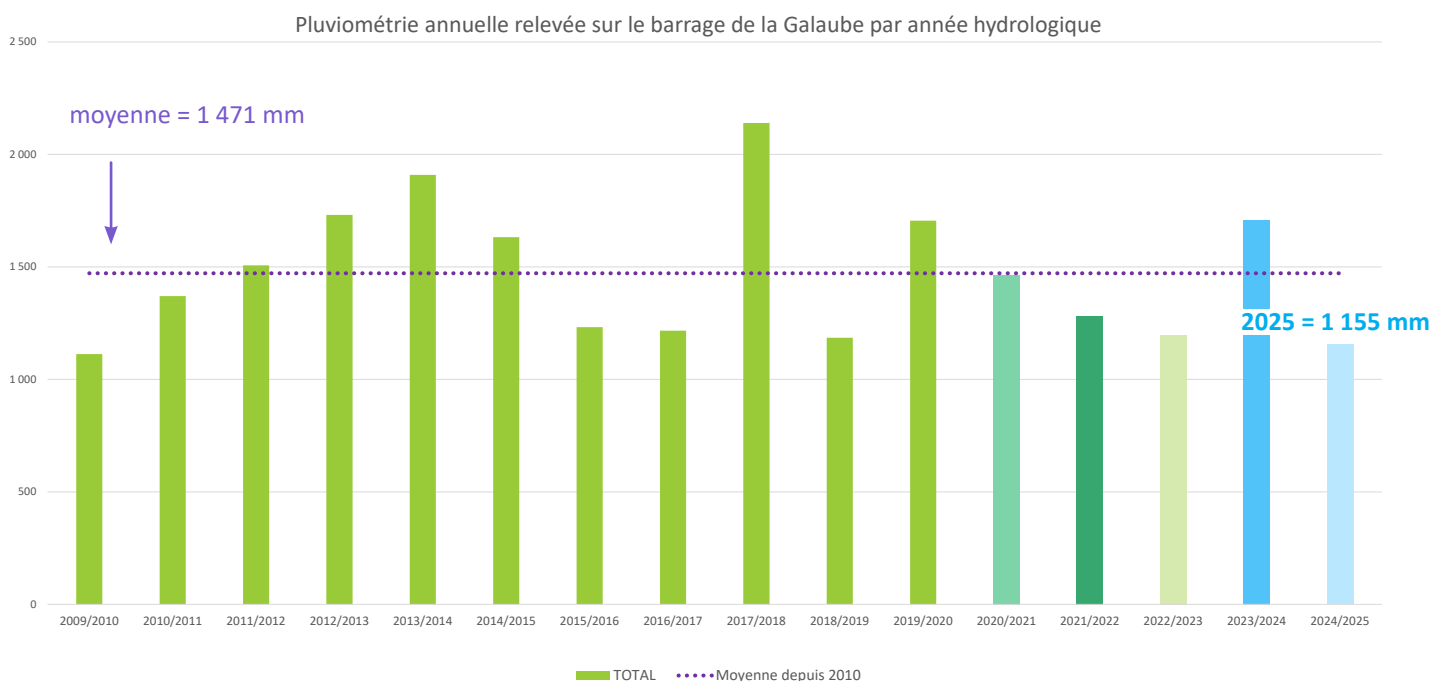
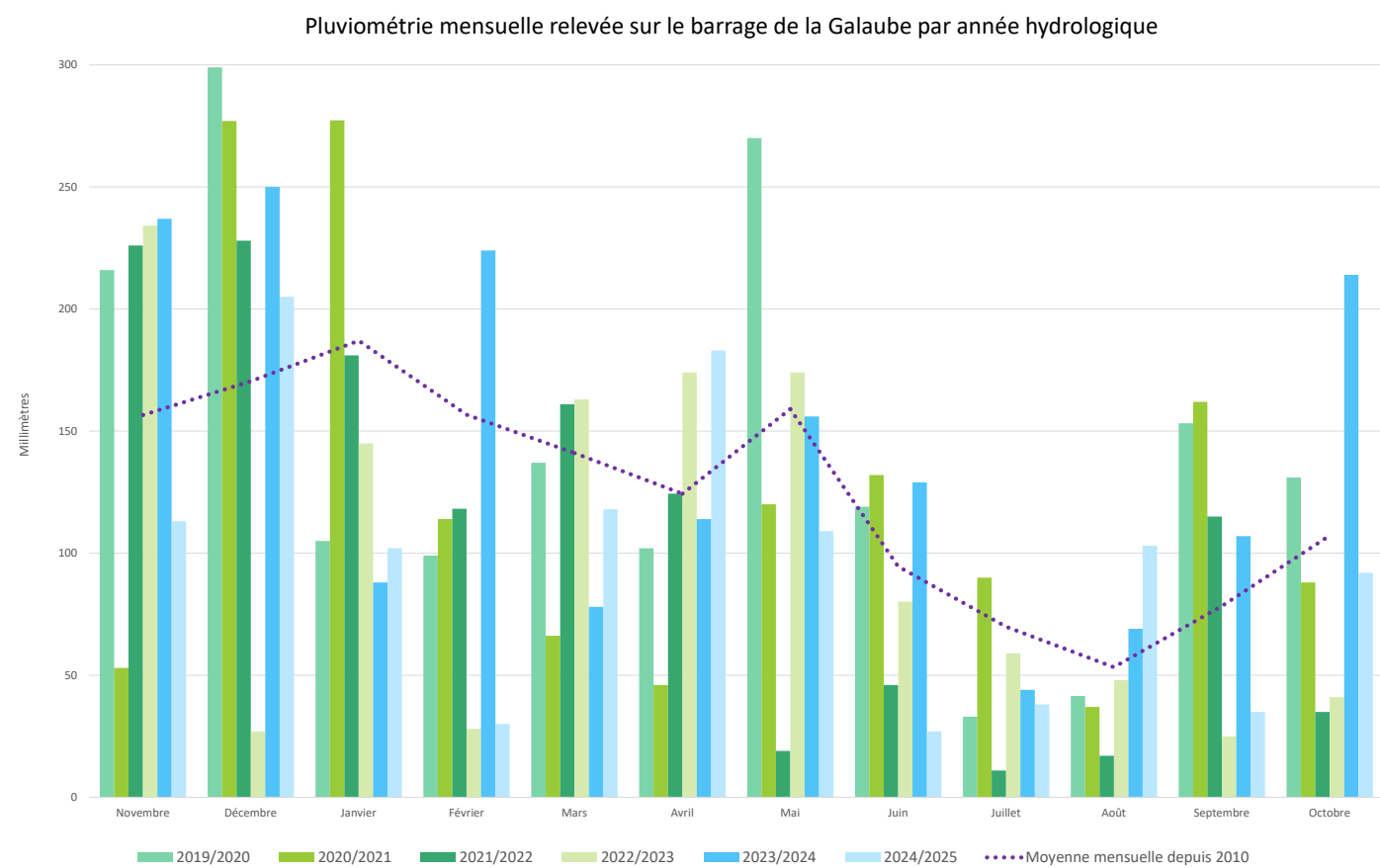


Pluviométrie annuelle relevée sur le barrage des Cammazes par année hydrologique



# 2/10 La ressource en eau

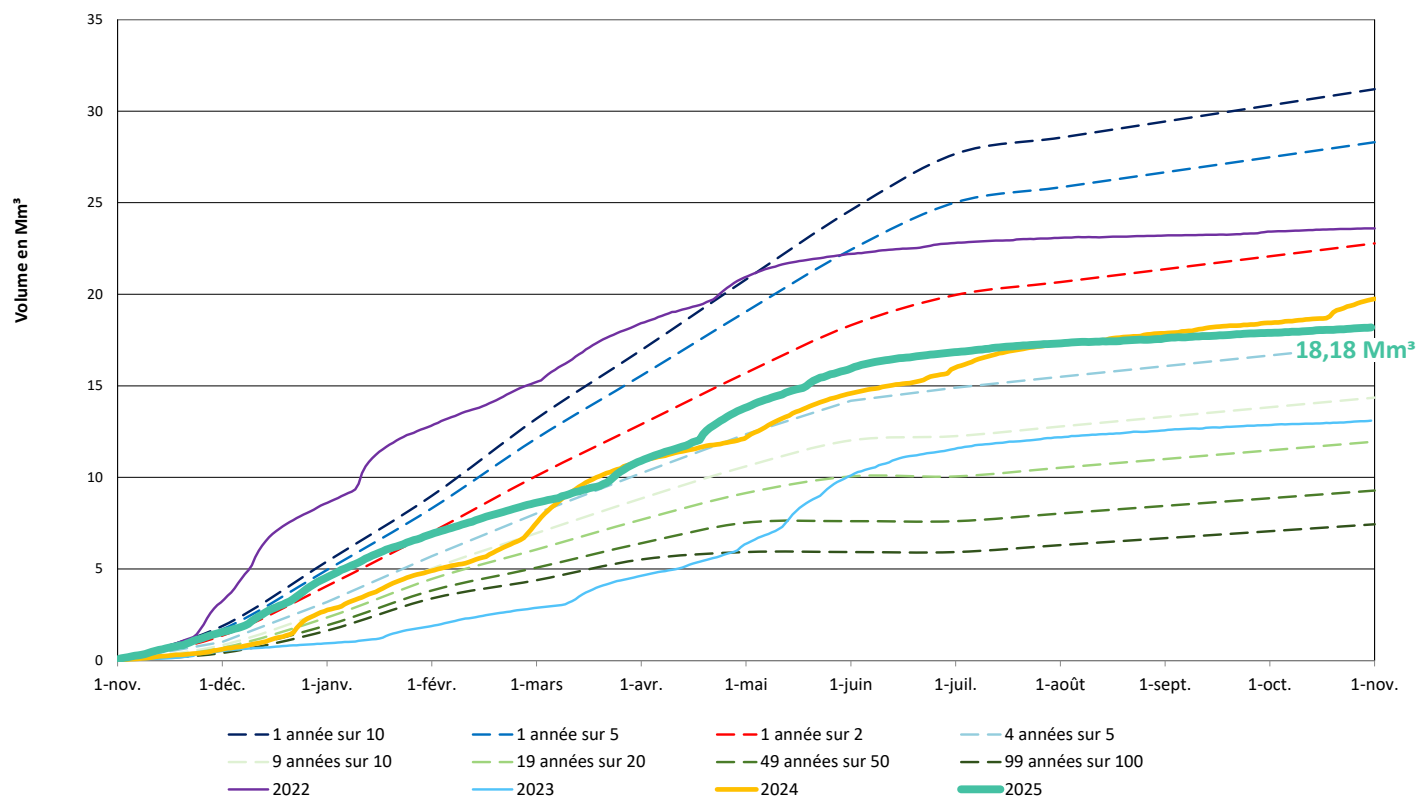
## Les barrages



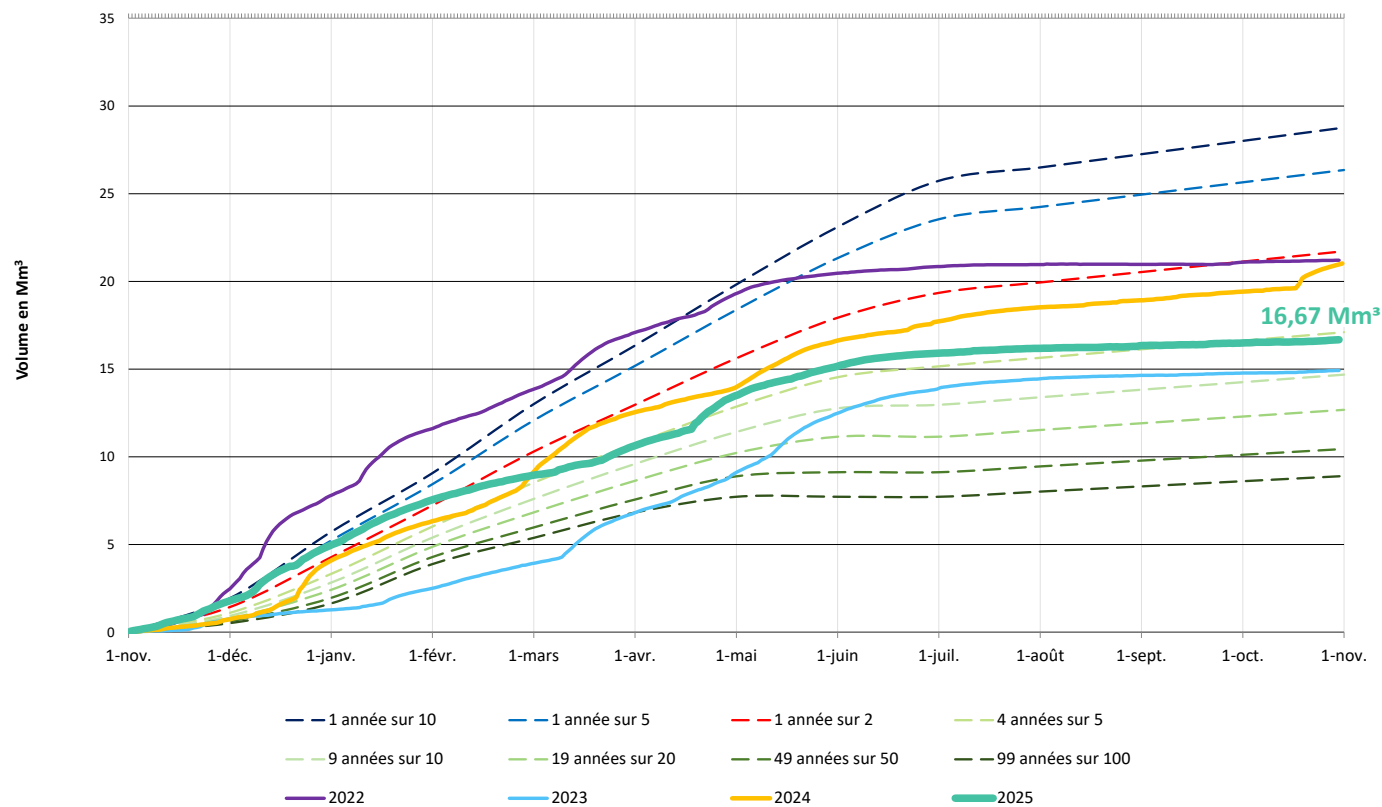
# 2/10 La ressource en eau

## Les barrages

Apports naturels du barrage des Cammazes



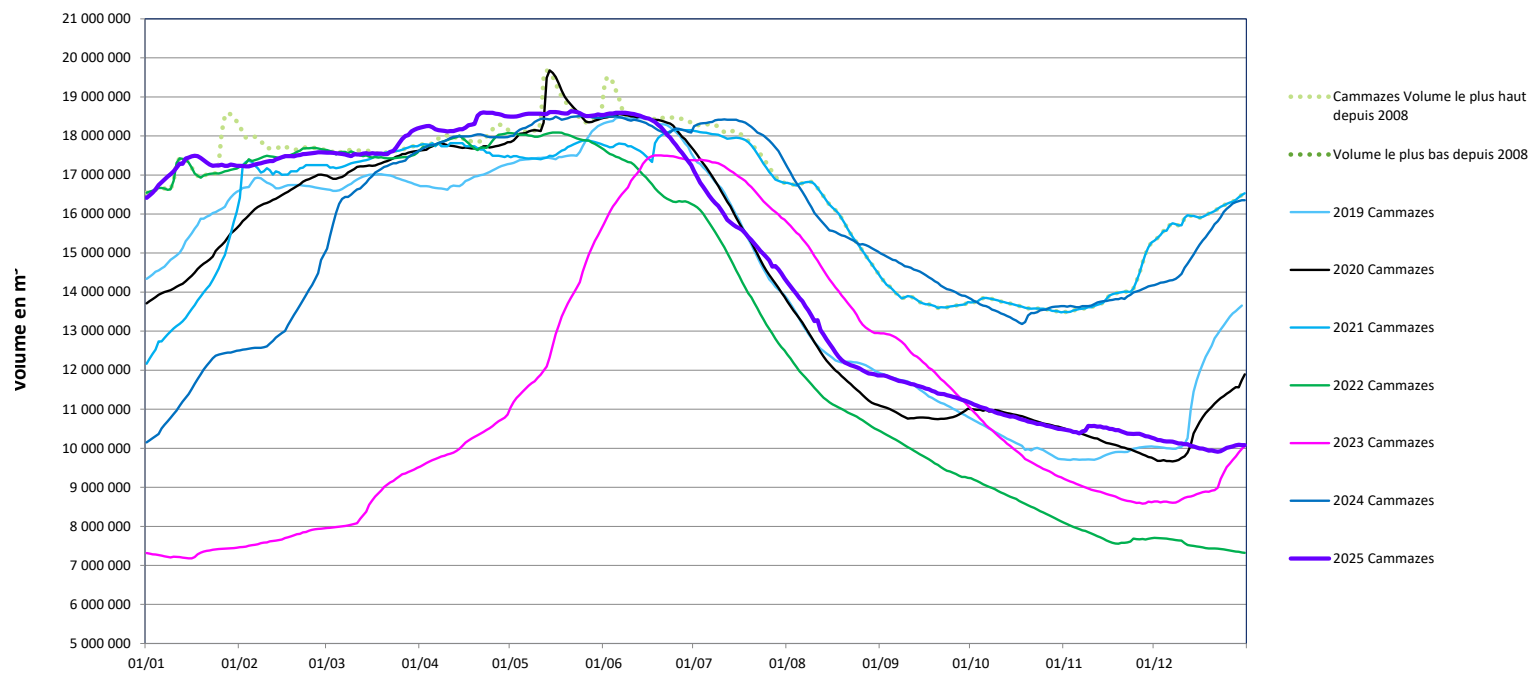
Apports naturels du barrage de la Galaube



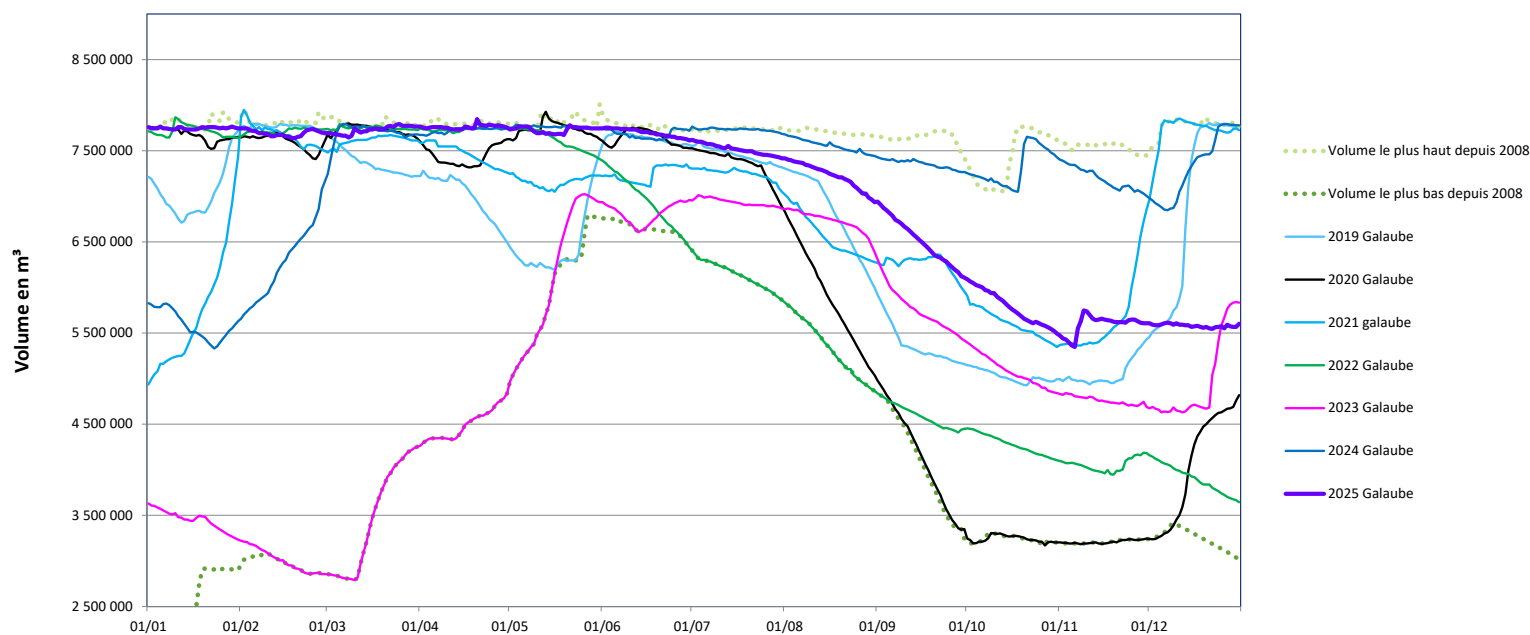
# 2/10 La ressource en eau

## Les barrages

Volume du barrage de la Cammazes



Volume du barrage de la Galaube



# 2/10 La ressource en eau

## AHL et le barrage de la Ganguise

L’IEMN est le gestionnaire quantitatif du système et fournit à ce titre dans son rapport d’activité la synthèse des volumes entrants et sortants ci-dessous, établie entre le 1<sup>er</sup> novembre 2024 et le 31 octobre 2025.

| Adducteur Hers-Lauragais             |                                                                                                           |           |                                                |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------|
| Volumes sortants<br>Montbel<br>en m³ | Volumes sortants en m³                                                                                    |           |                                                |
|                                      | Volume prise en ligne<br>(volume limité à 8 hm³ et pris sur le volume utilisable<br>de BRL = 15 hm³ *** ) |           | Volume Brésil<br>(transfert AHL vers Ganguise) |
|                                      | été (du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 octobre)                                                            | hiver     |                                                |
| 25 003 837                           | 4 076 706                                                                                                 | 1 004 390 | 18 845 244                                     |

| Barrage de la Ganguise                                                                   |                                                                                                            |                                           |                                       |                                                                                                                  | Consommations des quotas en m³                               |                                                                                                |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Volumes stockés<br>dans barrage<br>de la Ganguise<br>(avec culot) (au<br>30/06/25) en m³ | Volumes entrants en m³                                                                                     |                                           | Volumes sortants hors quotas<br>en m³ |                                                                                                                  | V BRL<br>(volume<br>utilisable en<br>irrigation<br>= 15 hm³) | V Réseau31<br>(volume<br>affecté<br>Réseau31<br>dans sys-<br>tème AHL/<br>Ganguise<br>= 7 hm³) | V IEMN<br>(volume<br>affecté<br>IEMN dans<br>système<br>AHL/Gan-<br>guise<br>= 5 hm³) | V VNF<br>(volume<br>affecté<br>VNF dans<br>système<br>AHL/Gan-<br>guise<br>= 2,5 hm³) | V FRESQUEL<br>(volume<br>affecté<br>Fresquel<br>dans sys-<br>tème AHL/<br>Ganguise<br>= 1hm³) |
|                                                                                          | Volume pom-<br>pages Naurouze<br>étage 1 (excé-<br>dents Montagne<br>Noire et essais de<br>fonctionnement) | Volume<br>Apports<br>naturels<br>calculés | Evaporation<br>(non affecté)          | Volume règle-<br>ment d’eau<br>et lachures<br>exceptionnelles<br>pour maintien<br>du plan d’eau<br>(non affecté) |                                                              |                                                                                                |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                               |
| 41 410 000                                                                               | 3 507 760                                                                                                  | 3 585 780                                 | 2 669 691                             | 3 708 667                                                                                                        | 10 290 705                                                   | 4 853 426                                                                                      | 4 293 446                                                                             | 2 417 989                                                                             | 452 989                                                                                       |

### Bilan quantitatif du système AHL/Ganguise

Pas de quota appliqué en 2025.

### Cas particulier de l’IEMN

Le système AHL/Ganguise constitue pour l’IEMN une ressource complémentaire à ses deux barrages de la Galaube et des Cammazes. Afin de compenser l’irrigation dont l’IEMN est mandataire sur le canal du Midi, et pour fournir le droit d’eau dû à VNF dans le barrage des Cammazes, il a été utilisé 4,3 Mm³ à partir du système AHL/Ganguise (dont 3,9 Mm³ pour VNF).

# 3/10 L'eau potable

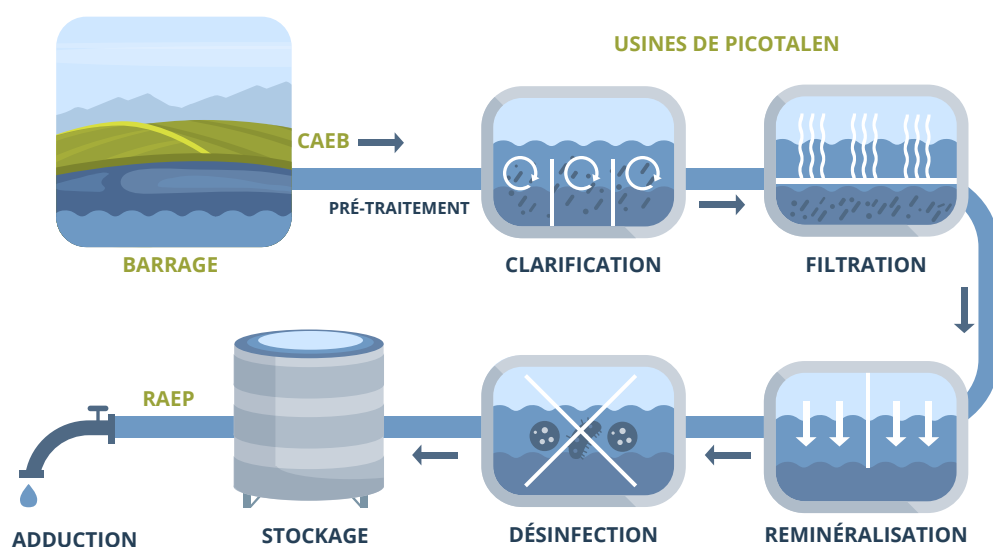
## La production

### Le traitement de l'eau brute

Les trois usines de traitement de Picotalen disposent de filières différentes mais produisent des eaux de qualité équivalente. Les usines disposent de deux barrières de désinfection : ozone ou UV et eau de javel, garantissant ainsi la sécurité sanitaire.

En 2025, les usines ont traité **12 470 012 m<sup>3</sup> d'eau brute** repartis de la manière suivante :

- Pic 1 : 34,3%
- Pic 2 : 30,5%
- Pic 3 : 35,2%



**52 954 m<sup>3</sup>/jour**  
production en pointe  
observée le 17 juin 2025



### Pic 1

Cette station est modulable en fonction des besoins de 180 l/s à 300 l/s. Elle possède une filière complète : coagulation, décantation à floccs lestés, oxydation à l'ozone, reminéralisation, filtration, désinfection à l'ozone, deuxième barrière de désinfection au chlore, mise à l'équilibre final de l'eau à la soude.

### Pic 2

Cette station est modulable en fonction des besoins, de 165 l/s à 330 l/s : reminéralisation, microfiltration par tamis à 20 µm, préozonation, coagulation, filtration, désinfection à l'ozone, deuxième barrière de désinfection au chlore, mise à l'équilibre final de l'eau à la soude.

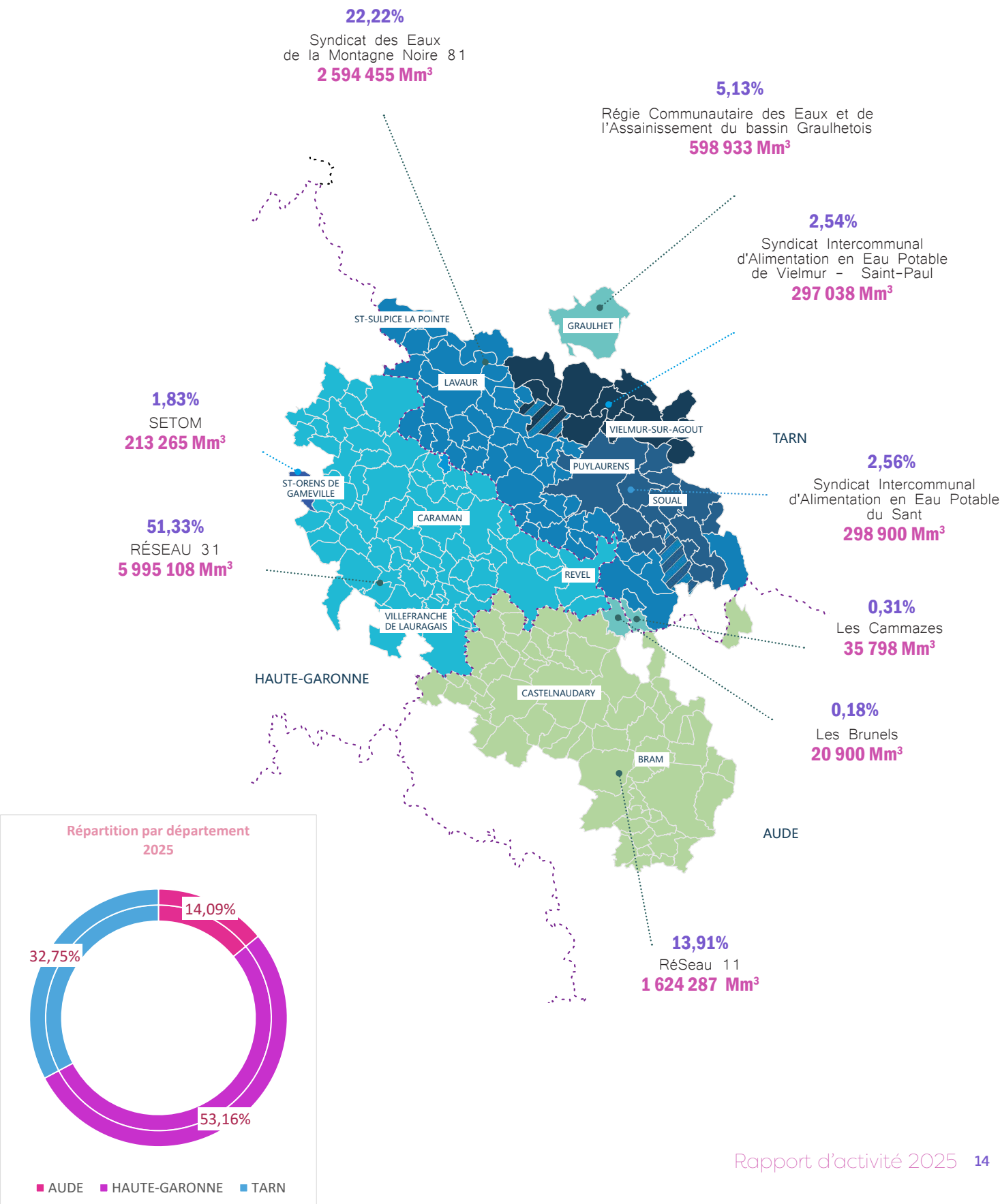
### Pic 3

Cette station modulable de 120 l/s à 230 l/s a été mise en service au mois de mai 2012. Elle possède une filière complète : reminéralisation, pré-ozonation, acidification, coagulation, décantation à floc lesté, filtration sur filtre bicouche, charbon en grain et sable, désinfection aux UV moyenne pression, deuxième barrière de désinfection au chlore, mise à l'équilibre final de l'eau à la soude.

# 3/10 L'eau potable

## Les consommations

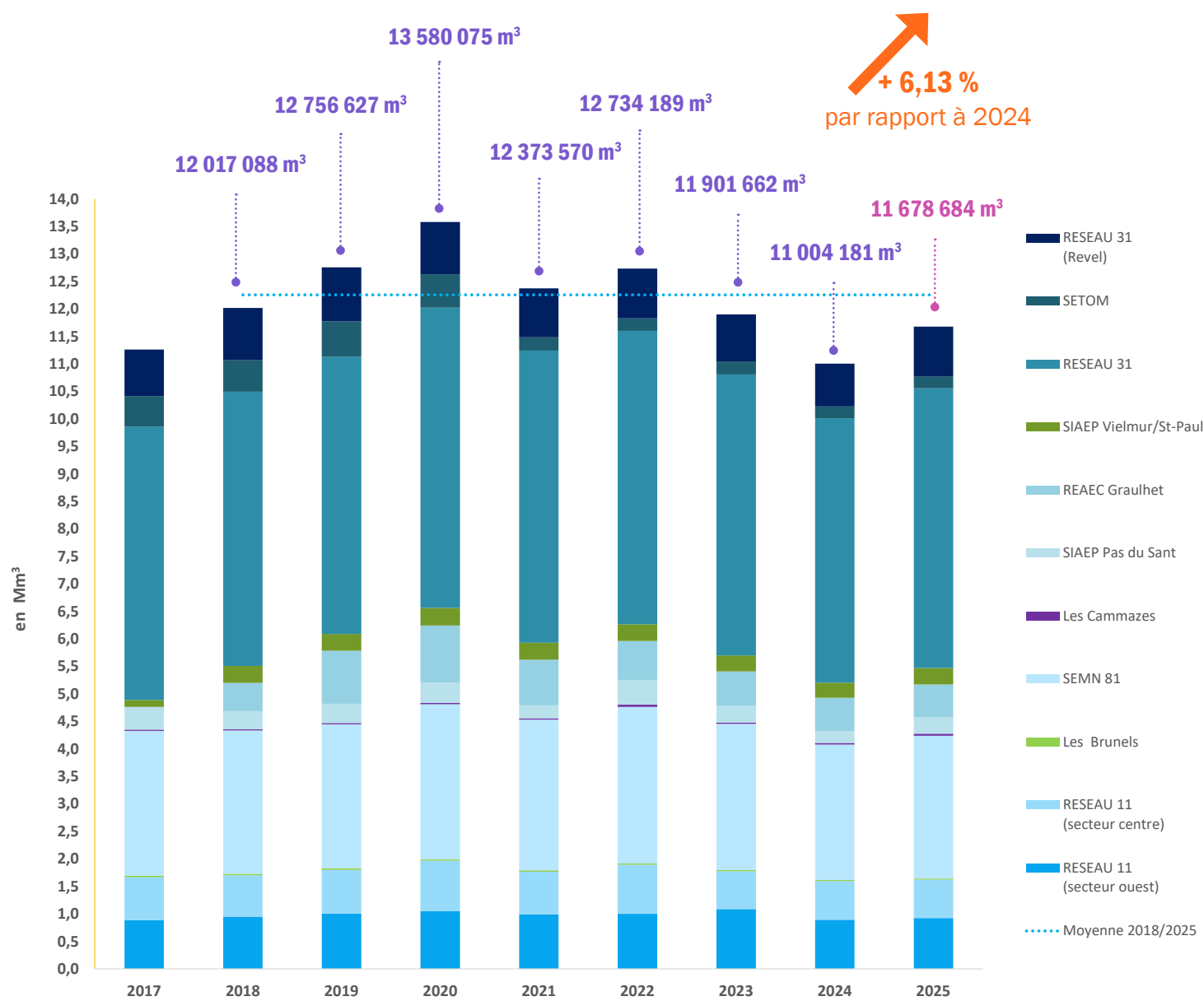
La répartition des volumes d'eau vendus en 2025



# 3/10 L'eau potable

## Les consommations

### La répartition des volumes d'eau vendus en 2025

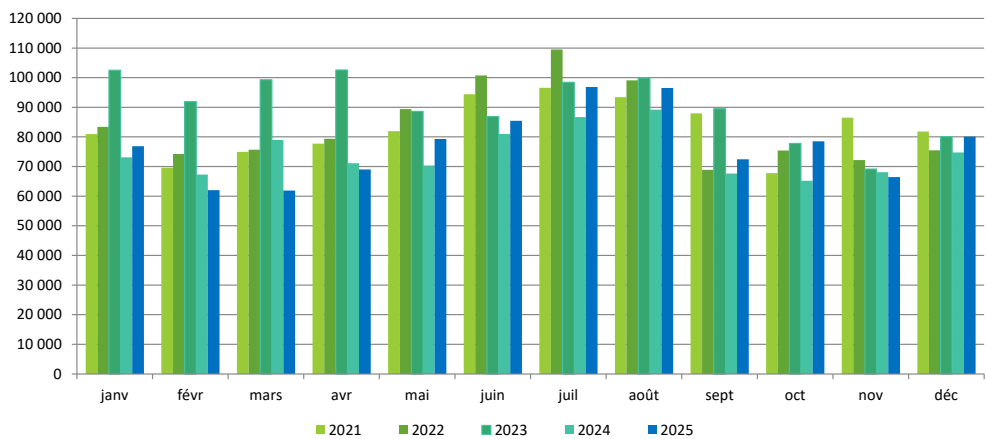


Le volume acheté par les collectivités en 2025 s'élève à **11 678 684 m³** soit une augmentation des ventes d'eau de 6,13 % par rapport à 2024. Les volumes vendus sont à la hausse pour toutes les structures (de 3,58 à 39,64 %) à l'exception de RéSeau 11 secteur centre (-0,80%) , la Régie communautaire du bassin Graulhéttois (-1,31%) et SETOM (-0,61%).

# 3/10 L'eau potable

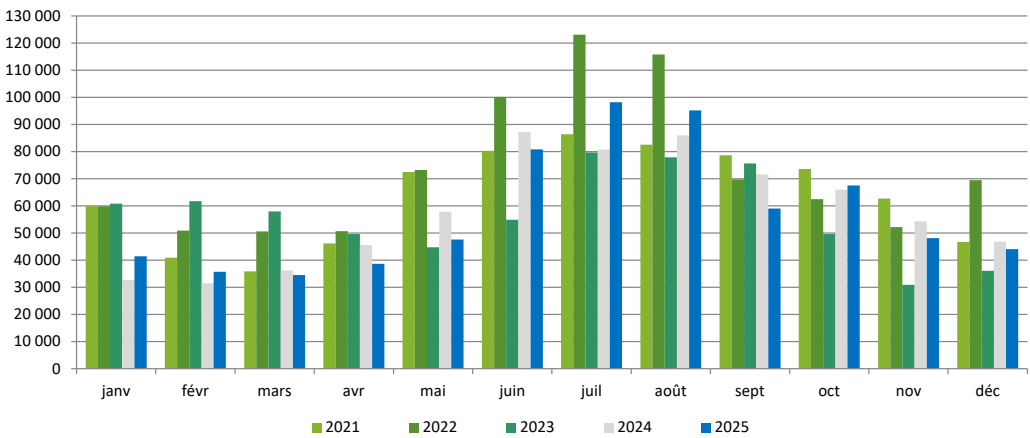
## Les consommations

RéSeau 11 - secteur ouest



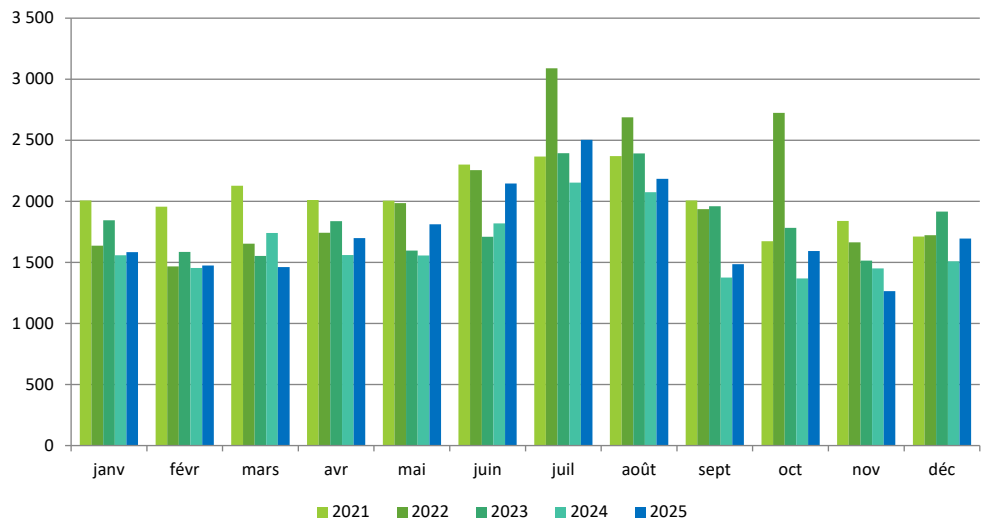
**+ 3,58 %**  
par rapport à 2024

RéSeau 11 - secteur centre



**- 0,80 %**  
par rapport à 2024

Les Brunels

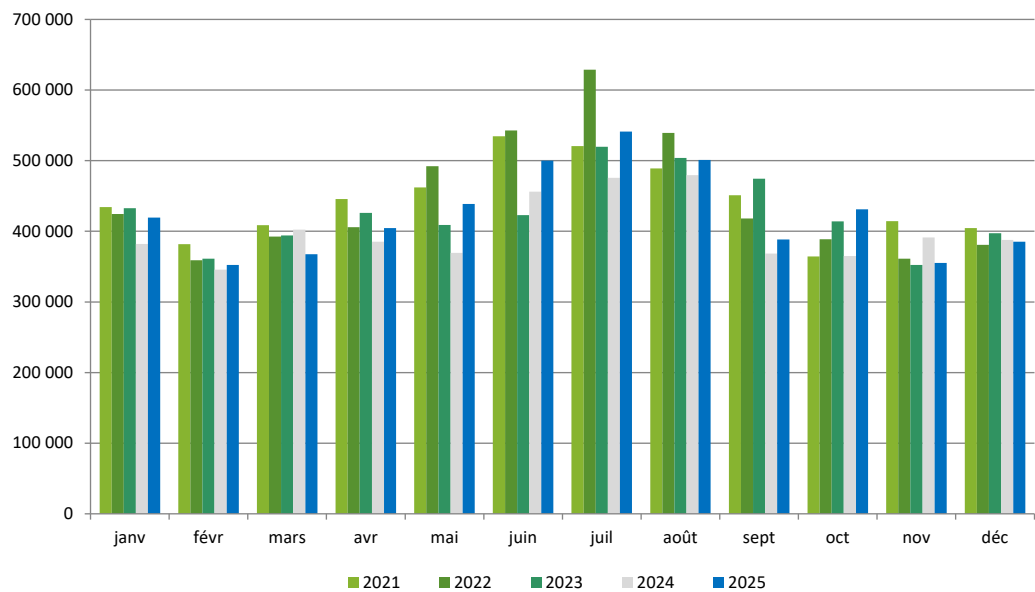


**+6,54 %**  
par rapport à 2024

# 3/10 L'eau potable

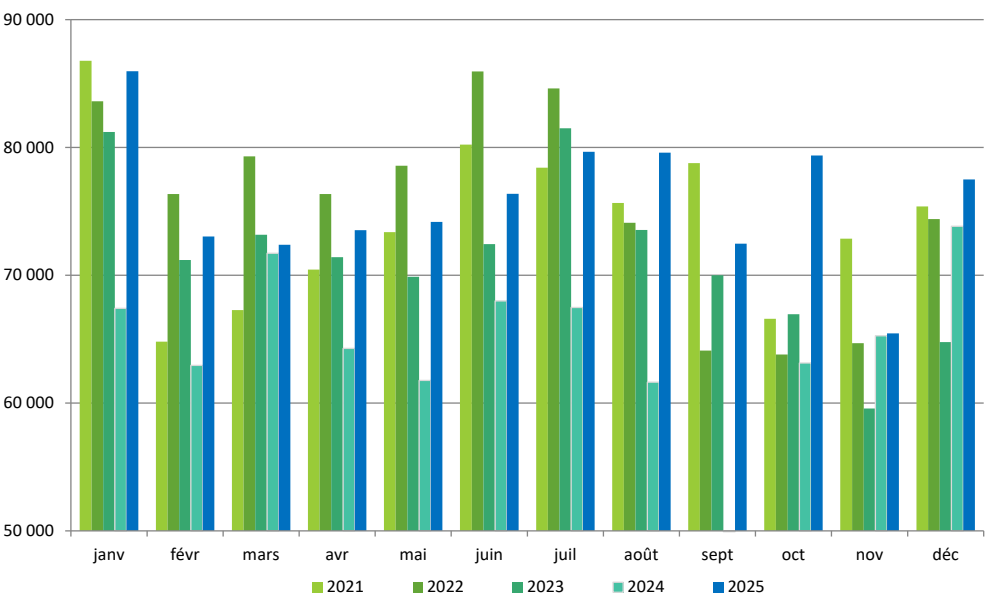
## Les consommations

Réseau 31



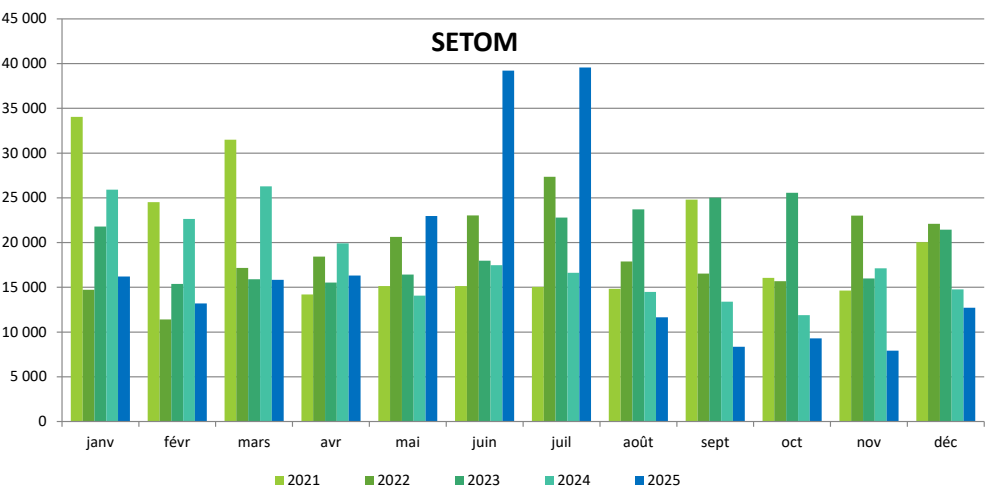
+5,75 %  
par rapport à 2024

Réseau 31 (Revel)



+16,99 %  
par rapport à 2024

SETOM

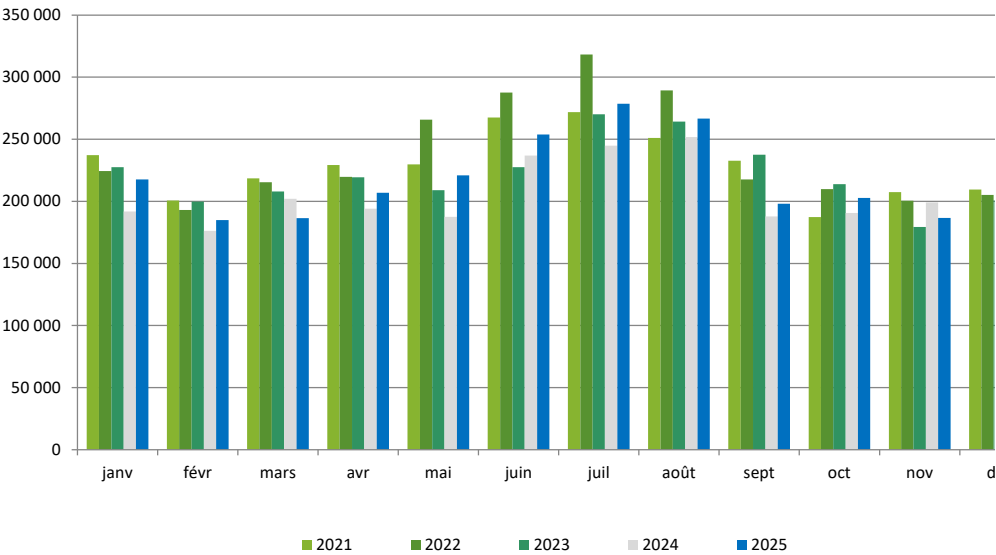


-0,61 %  
par rapport à 2024

# 3/10 L'eau potable

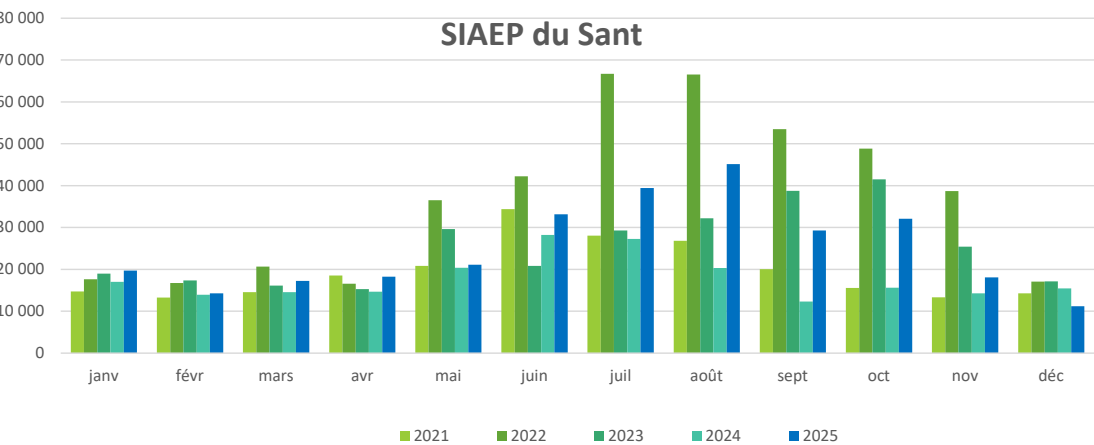
## Les consommations

SIEMN 81



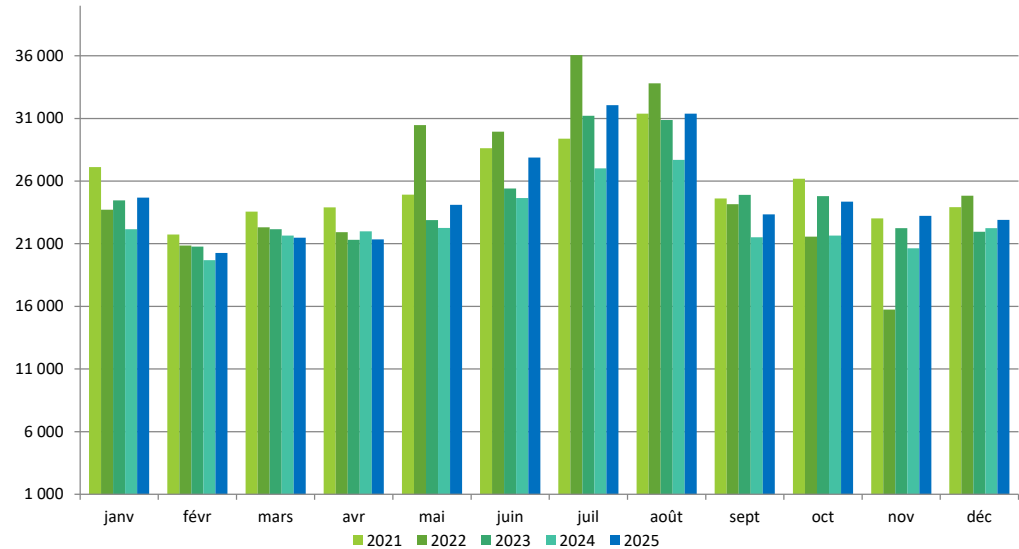
**+5,35 %**  
par rapport à 2024

SIAEP du Sant



**+39,64 %**  
par rapport à 2024

SIAEP Vielmur/ St Paul

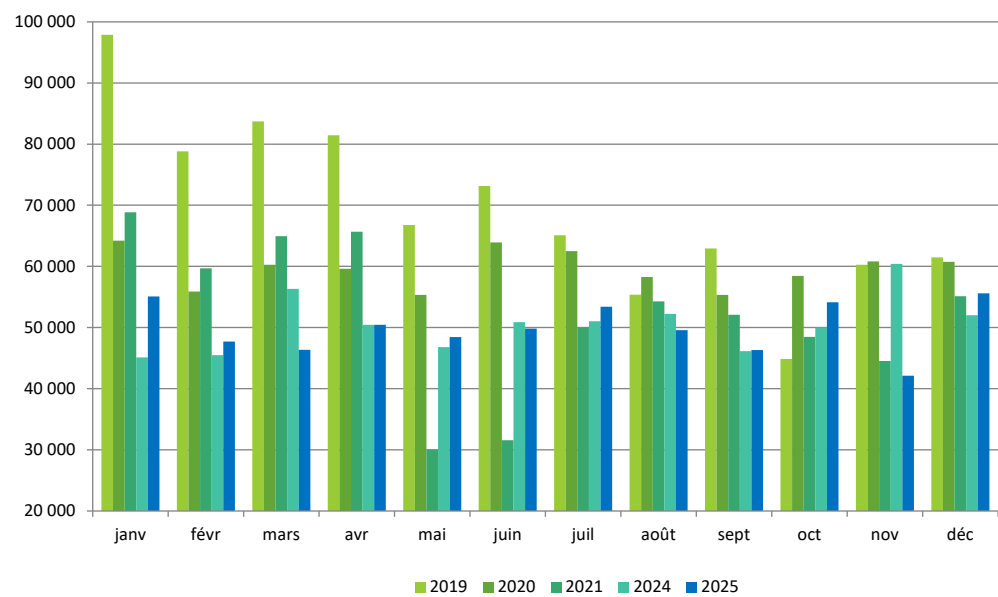


**+8,76 %**  
par rapport à 2024

# 3/10 L'eau potable

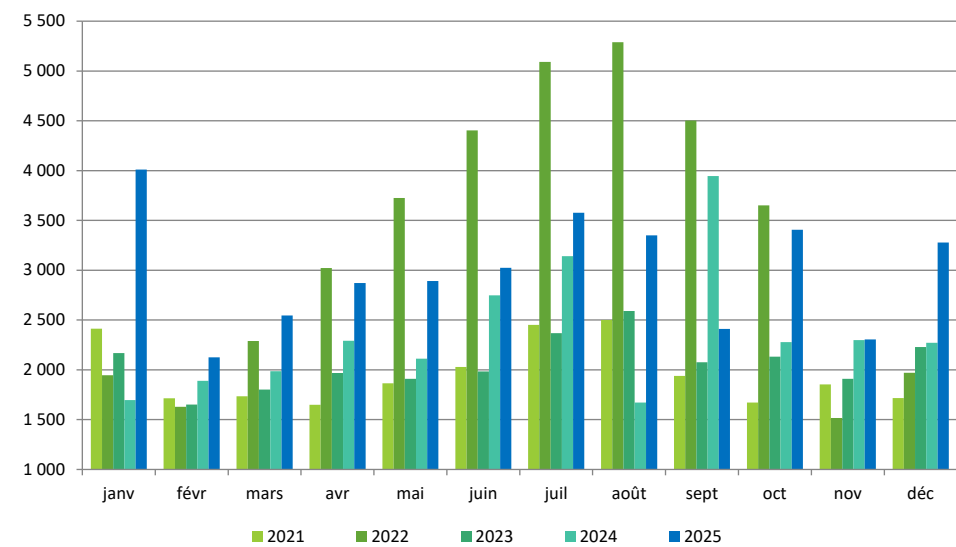
## Les consommations

Régie communautaire du bassin Graulhétols



- 1,31 %  
par rapport à 2024

Les Cammazes



+ 26,38 %  
par rapport à 2024

(augmentation due à  
une fuite)

### Le rendement

Le rapport entre le volume consommé par les collectivités et le volume prélevé en eau brute traduit le rendement de l'ensemble des ouvrages de l'Institution (usines, réservoirs et réseaux d'adduction).

Pour 2025, il s'établit à 93,65 % (11 678 684 m³ / 12 470 012 m³). En comparaison, il s'élevait à 93,96% en 2024. Dans le détail, le rendement de la production (usines et réservoirs) s'établit à 93,05 % (11 603 481 m³ / 12 470 012 m³) et celui du réseau d'adduction à 100,64 % (11 678 684 m³ / 11 603 481 m³).

*Il faut noter que l'incertitude de comptage est de l'ordre de +/- 2 %, ce qui peut expliquer un rendement calculé du réseau supérieur à 100 % certaines années.*

# 3/10 L'eau potable

## La qualité des eaux

### Les objectifs qualité des eaux

La qualité des eaux brutes, produites et distribuées par l'Institution, fait l'objet de contrôles réguliers par l'autorité sanitaire (Agence Régionale de Santé). 12 prélèvements sur l'eau du barrage et 24 prélèvements en sortie d'usine ou sur le réseau d'adduction sont réalisés chaque année par l'ARS. Les analyses sont confiées à un laboratoire indépendant agréé par le Ministère de la Santé et désigné par l'ARS. Des analyses d'autocontrôle réalisées par le laboratoire de l'Institution, ainsi que des analyseurs en continu viennent compléter ce contrôle réglementaire.

### L'autocontrôle

L'Institution, dans le cadre de sa démarche qualité et conformément au Code de la Santé, effectue elle-même des analyses :

- environ 200 prélèvements sont effectués sur l'eau brute (une centaine sur les barrages des Cammazes et de la Galaube et une centaine au niveau des apports du barrage des Cammazes) afin d'adapter, si nécessaire, le traitement des usines de potabilisation ;
- environ 800 prélèvements et analyses sont effectués sur l'eau produite et distribuée (réseau IEMN).

Les analyses effectuées par le laboratoire d'auto-contrôle de l'Institution sont de deux types :

- physico-chimiques (température, pH, turbidité, conductivité, TH, THCa, teneurs en matières organiques, fer, aluminium, manganèse, chlore total et actif) ;
- microbiologiques (germes à 22°C, coliformes, Escherichia-Coli, entérocoques et spores de bactéries sulfitoréductrices).

### La surveillance en continu

Des appareils de mesure en continu permettent également de suivre le bon déroulement des différentes étapes de traitement de l'eau. Les paramètres concernés sont : pH, Conductivité, Turbidité, Résiduel d'ozone, Résiduel de Chlore. Ces appareils sont reliés à un poste de supervision informatisé dans chacune des usines permettant d'avoir une vue d'ensemble de la filière de traitement. Le suivi de ces informations est assuré en permanence par la présence d'un pilote d'usine ou via la transmission d'alarmes sur son poste d'astreinte.

### L'autosurveillance

L'IEMN suit encore son eau potable par delà ses points de livraison. Il s'agit de l'autosurveillance, un service proposé aux collectivités partenaires et qui vient ainsi compléter les contrôles réglementaires menés sur leurs territoires. Le laboratoire de l'IEMN effectue ainsi près de 1 000 prélèvements/an pour son propre compte et pour les collectivités distributrices, afin de s'assurer du maintien de la qualité de l'eau dans les canalisations et les châteaux d'eau et aviser sur les mesures à prendre en cas de dégradation de cette qualité.

# 3/10 L'eau potable

## La qualité des eaux

### La qualité de l'eau produite

Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité qualitative des eaux, grâce au contrôle de l'eau brute stockée dans les barrages, l'eau produite et l'eau distribuée dont les bilans sont présentés ci-après.

Les contrôles ARS sont effectués mensuellement au niveau du départ réseau à l'aval du poste de rechloration de Pico-talen. Les contrôles IEMN sont effectués quotidiennement en ce qui concerne les paramètres de suivi d'exploitation et de manière hebdomadaire pour les suivis bactériologiques, de la matière organique et de l'équilibre calcocarbonique de l'eau.

| Contrôles réglementaires obligatoires de l'ARS |                               | RÉCAPITULATIF ANALYSES |                             |                 |                 | Référence * ou limite * de qualité      | NOMBRE D'ÉCHANTILLONS NON-CONFORMES |      |      |      |      |      |
|------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|------|------|------|------|------|
|                                                |                               | Nombre de mesures      | Valeur moyenne ± écart-type | Valeur minimale | Valeur maximale |                                         | 2025                                | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
| PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES                   | Turbidité (NFU)               | 12                     | 0,13 ± 0,03                 | <0,1            | 0,18            | 0,50 * ou 1,00 "                        | 0                                   | 1 *  | 0    | 1 *  | 0    | 0    |
|                                                | pH                            | 12                     | 8,30 ± 0,07                 | 8,20            | 8,40            | ≥ 6,50 et ≤ 9,00 *                      | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                                | Conductivité à 25°C (µS/cm)   | 12                     | 226 ± 15                    | 199             | 252             | ≥ 200 et ≤ 1100 *                       | 1                                   | 0    | 0    | 1    | 0    | 1    |
|                                                | COT (mg/L)                    | 12                     | 0,748 ± 0,121               | 0,53            | 0,930           | 2,000 *                                 | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                                | Aluminium total (µg/L)        | 2                      | 25 ± 9                      | 16              | 33              | 200 *                                   | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                                | Fer total (µg/L)              | 2                      | -                           | -               | <10             | 200 *                                   | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                                | Manganèse total (µg/L)        | 2                      | -                           | -               | <10             | 50 *                                    | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                                | Chlore total (mg/L)           | 12                     | 0,53 ± 0,04                 | 0,44            | 0,60            | -                                       | -                                   | -    | -    | -    | -    | -    |
|                                                | Chlore libre (mg/L)           | 12                     | 0,48 ± 0,04                 | 0,41            | 0,55            | -                                       | -                                   | -    | -    | -    | -    | -    |
| PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES                    | Germes à 22°C (UFC/mL)        | 12                     | -                           | -               | <1              | variation inhabituelle (> facteur 10) * | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                                | Coliformes (UFC/100 mL)       | 12                     | 0                           | 0               | 0               | 0 *                                     | 0                                   | 0    | 1    | 0    | 0    | 0    |
|                                                | Escherichia coli (UFC/100 mL) | 12                     | 0                           | 0               | 0               | 0 "                                     | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                                | Entérocoques (UFC/100 mL)     | 12                     | 0                           | 0               | 0               | 0 "                                     | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                                | Bactéries ASR (UFC/100 mL)    | 12                     | 0                           | 0               | 0               | 0 *                                     | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |

| Contrôles en interne de l'IEMN |                               | RÉCAPITULATIF ANALYSES |                             |                 |                 | Référence * ou limite * de qualité      | NOMBRE D'ÉCHANTILLONS NON-CONFORMES |      |      |      |      |      |
|--------------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|------|------|------|------|------|
|                                |                               | Nombre de mesures      | Valeur moyenne ± écart-type | Valeur minimale | Valeur maximale |                                         | 2025                                | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
| PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES   | Turbidité (NFU)               | 365                    | 0,10 ± 0,03                 | 0,01            | 0,17            | 0,50 * ou 1,00 "                        | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                | pH                            | 365                    | 8,30 ± 0,06                 | 8,12            | 8,45            | ≥ 6,50 et ≤ 9,00 *                      | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                | Conductivité à 25°C (µS/cm)   | 60                     | 219 ± 3                     | 211             | 225             | ≥ 200 et ≤ 1100 *                       | 0                                   | 0    | 0    | 1    | 0    | 0    |
|                                | COT (mg/L)                    | 52                     | 0,622 ± 1,285               | 0,782           | 0,121           | 2,000 *                                 | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                | Aluminium total (µg/L)        | 365                    | 37 ± 13                     | 5               | 91              | 200 *                                   | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                | Fer total (µg/L)              | 365                    | 5 ± 4                       | 0               | 31              | 200 *                                   | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                | Manganèse total (µg/L)        | 52                     | 10 ± 5                      | 0               | 25              | 50 *                                    | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                | Chlore total (mg/L)           | 365                    | 0,51 ± 0,04                 | 0,35            | 0,63            | -                                       | -                                   | -    | -    | -    | -    | -    |
|                                | Chlore libre (mg/L)           | 365                    | 0,47 ± 0,04                 | 0,31            | 0,57            | -                                       | -                                   | -    | -    | -    | -    | -    |
| PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES    | Germes à 22°C (UFC/mL)        | 52                     | -                           | <1              | 2               | variation inhabituelle (> facteur 10) * | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                | Coliformes (UFC/100 mL)       | 52                     | 0                           | 0               | 0               | 0 *                                     | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                | Escherichia coli (UFC/100 mL) | 52                     | 0                           | 0               | 0               | 0 "                                     | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                | Entérocoques (UFC/100 mL)     | 52                     | 0                           | 0               | 0               | 0 "                                     | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                | Bactéries ASR (UFC/100 mL)    | 52                     | 0                           | 0               | 0               | 0 *                                     | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |

#### Conclusions

Concernant les analyses effectuées par l'ARS (mensuelles voire bi-annuelles pour certains paramètres), nous obtenons 98,7 % de conformité pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques. Ce 98,7 % est dû à 1 analyse de conductivité mesurée à 199 µS/cm (référence de qualité à 200 µS/cm) et pour laquelle il n'y a pas eu de contre-analyse malgré une demande de l'IEMN. Concernant les analyses effectuées en interne (hebdomadaires ou journaliers selon les paramètres), nous obtenons 100 % de conformité pour les paramètres physico-chimiques comme pour les microbiologiques.

Les capteurs en continu de l'IEMN n'ont pas détecté cette anomalie sur la conductivité.

# 3/10 L'eau potable

## La qualité des eaux

### La qualité de l'eau distribuée

Au nombre de 12, les contrôles ARS sont aléatoires et répartis durant l'année sur 4 points du réseau (St Félix D600, St Félix D350 aval réservoir des Fourches, départ Lavar et départ Roquevidal). Les contrôles IEMN sont effectués au minimum de manière hebdomadaire sur 5 points du réseau (2 à St Félix D600 et à l'aval du réservoir de 3000 m<sup>3</sup>, 1 à Puéchoursy, 2 à Lavar et à Roquevidal).

#### Contrôles réglementaires obligatoires de l'ARS

|                                 |                                      | RÉCAPITULATIF ANALYSES |                                |                    |                    | Référence *<br>ou limite <sup>II</sup><br>de qualité | NOMBRE D'ÉCHANTILLONS NON-CONFORMES |      |      |      |      |      |
|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------|------|------|------|------|------|
|                                 |                                      | Nombre de<br>mesures   | Valeur moyenne<br>± écart-type | Valeur<br>minimale | Valeur<br>maximale |                                                      | 2025                                | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
| PARAMÈTRES<br>PHYSICO-CHIMIQUES | Turbidité (NFU)                      | 22                     | -                              | < 0,1              | 0,69               | 2,00 *                                               | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | pH                                   | 22                     | 8,24 ± 0,08                    | 8,10               | 8,40               | ≥ 6,50 et ≤ 9,00 *                                   | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Conductivité à 25°C (µS/cm)          | 21                     | 223 ± 11                       | 200                | 246                | ≥ 200 et ≤ 1100 *                                    | 0                                   | 0    | 0    | 1    | 0    | 1    |
|                                 | COT (mg/L)                           | 22                     | 0,781 ± 0,130                  | 0,570              | 1,100              | 2,000 *                                              | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Aluminium total (µg/L)               | 4                      | 30 ± 6                         | 23                 | 39                 | 200 *                                                | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Fer total (µg/L)                     | 4                      | -                              | -                  | < 10               | 200 *                                                | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Manganèse total (µg/L)               | 4                      | -                              | -                  | < 10               | 50 *                                                 | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Chlore total (mg/L)                  | 22                     | 0,30 ± 0,07                    | 0,18               | 0,43               | -                                                    | -                                   | -    | -    | -    | -    | -    |
| PARAMÈTRES<br>MICROBIOLOGIQUES  | Chlore libre (mg/L)                  | 22                     | 0,26 ± 0,06                    | 0,12               | 0,35               | -                                                    | -                                   | -    | -    | -    | -    | -    |
|                                 | Germes à 22°C (UFC/mL)               | 22                     | < 1                            | -                  | < 1                | variation inhabituelle<br>(> facteur 10) *           | 0                                   | 0    | 0    | 1    | 0    | 0    |
|                                 | Coliformes (UFC/100 mL)              | 22                     | 0                              | -                  | 0                  | 0 *                                                  | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | <i>Escherichia coli</i> (UFC/100 mL) | 22                     | 0                              | -                  | 0                  | 0 <sup>II</sup>                                      | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Entérocoques (UFC/100 mL)            | 22                     | 0                              | -                  | 0                  | 0 <sup>II</sup>                                      | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Bactéries ASR (UFC/100 mL)           | 22                     | 0                              | -                  | 0                  | 0 *                                                  | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |

#### Contrôles en interne de l'IEMN

|                                 |                                      | RÉCAPITULATIF ANALYSES |                                |                    |                    | Référence *<br>ou limite <sup>II</sup><br>de qualité | NOMBRE D'ÉCHANTILLONS NON-CONFORMES |      |      |      |      |      |
|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------|------|------|------|------|------|
|                                 |                                      | Nombre de<br>mesures   | Valeur moyenne<br>± écart-type | Valeur<br>minimale | Valeur<br>maximale |                                                      | 2025                                | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
| PARAMÈTRES<br>PHYSICO-CHIMIQUES | Turbidité (NFU)                      | 259                    | 0,13 ± 0,05                    | 0,01               | 0,42               | 2,00 *                                               | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | pH                                   | 259                    | 8,29 ± 0,08                    | 7,90               | 8,45               | ≥ 6,50 et ≤ 9,00 *                                   | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Conductivité à 25°C (µS/cm)          | 259                    | 220 ± 3                        | 212                | 229                | ≥ 200 et ≤ 1100 *                                    | 0                                   | 0    | 0    | 3    | 0    | 0    |
|                                 | COT (mg/L)                           | 259                    | 0,733 ± 0,103                  | 0,534              | 1,052              | 2,000 *                                              | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Aluminium total (µg/L)               | 259                    | 36 ± 12                        | 7                  | 75                 | 200 *                                                | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Fer total (µg/L)                     | 259                    | 6 ± 7                          | 0                  | 69                 | 200 *                                                | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Manganèse total (µg/L)               | 259                    | 10 ± 5                         | 0                  | 35                 | 50 *                                                 | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Chlore total (mg/L)                  | 259                    | 0,28 ± 0,09                    | 0,06               | 0,48               | -                                                    | -                                   | -    | -    | -    | -    | -    |
| PARAMÈTRES<br>MICROBIOLOGIQUES  | Chlore libre (mg/L)                  | 259                    | 0,24 ± 0,08                    | 0,02               | 0,47               | -                                                    | -                                   | -    | -    | -    | -    | -    |
|                                 | Germes à 22°C (UFC/mL)               | 259                    | < 1                            | < 1                | 94                 | variation inhabituelle<br>(> facteur 10) *           | 1                                   | 0    | 0    | 4    | 1    | 0    |
|                                 | Coliformes (UFC/100 mL)              | 259                    | 0                              | -                  | 0                  | 0 *                                                  | 0                                   | 0    | 0    | 1    | 0    | 0    |
|                                 | <i>Escherichia coli</i> (UFC/100 mL) | 259                    | 0                              | -                  | 0                  | 0 <sup>II</sup>                                      | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Entérocoques (UFC/100 mL)            | 259                    | 0                              | -                  | 0                  | 0 <sup>II</sup>                                      | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                 | Bactéries ASR (UFC/100 mL)           | 110                    | 0                              | -                  | 0                  | 0 *                                                  | 0                                   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |

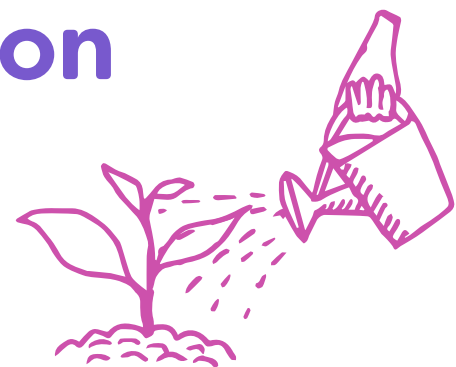
#### Conclusions

Concernant les analyses effectuées par l'ARS, nous obtenons 100 % de conformité pour les paramètres physico-chimiques et microbiologiques.

Concernant les analyses effectuées en interne, nous obtenons 100 % de conformité pour les paramètres physico-chimiques et 99,9 % pour les paramètres microbiologiques. Ce 99,9 % est dû à 1 analyse des germes à 22°C à 94 UFC/mL que nous avons considérée comme une variation inhabituelle. L'analyse effectuée la semaine d'après étant < 1 UFC/mL, nous avons conclu à une potentielle contamination lors de l'échantillonnage ou de l'analyse.

# 4/10 L'eau d'irrigation

## L'Organisme Unique



Pour rappel, la Préfecture du Tarn a transmis à l’Institution l’arrêté interpréfectoral, en date du 20 juin 2016, portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d’eau pour l’irrigation agricole sur le sous-bassin Sor. L’autorisation unique de prélèvement est accordée pour une durée de 15 ans (jusqu’au 31 mai 2031) à l’IEMN qui est chargée, chaque année, d’établir le Plan de Répartition.

| BILAN VOLUMIQUE HORS ÉTIAGE 2024-2025 |                                                                                                                 |                     |                      |                     |                                  |                                       |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
|                                       | MILIEU PRÉLEVÉ                                                                                                  | VOLUME DEMANDÉ (m³) | VOLUME AUTORISÉ (m³) | VOLUME PRÉLEVÉ (m³) | VP NOTIFIÉ SUR LE PÉRIMÈTRE (m³) | RATIO VOLUME PRÉLEVÉ/ VOLUME AUTORISÉ |
| Total périmètre Organisme Unique      | Cours d’eau (Laudot, Rigole, Canal du Midi, Sor et affluents, réseaux sous pression) et nappes d’accompagnement | 644 600             | 644 600              | 210 407             | 1 150 000                        | 32,6 %                                |

| BILAN VOLUMIQUE ÉTIAGE 2025      |                                                                                                                 |                     |                      |                     |                                  |                                       |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
|                                  | MILIEU PRÉLEVÉ                                                                                                  | VOLUME DEMANDÉ (m³) | VOLUME AUTORISÉ (m³) | VOLUME PRÉLEVÉ (m³) | VP NOTIFIÉ SUR LE PÉRIMÈTRE (m³) | RATIO VOLUME PRÉLEVÉ/ VOLUME AUTORISÉ |
| Total périmètre Organisme Unique | Retenues déconnectées                                                                                           | 1 690 304           | 1 690 304            | 1 233 953           | 2 500 000                        | 73 %                                  |
|                                  | Cours d’eau (Laudot, Rigole, Canal du Midi, Sor et affluents, réseaux sous pression) et nappes d’accompagnement | 5 422 500           | 5 422 500            | 4 198 519           | 6 150 000                        | 77,4 %                                |

La campagne d’irrigation 2025 (étiage) se caractérise par un ratio volume prélevé/volume autorisé de 77,4% pour les prélèvements réalisés en cours d’eau et nappes d’accompagnement.

Dans ce cadre, l’OU Sor établit un plan annuel de répartition (PAR) de ce volume entre les préleveurs après les avoir consultés dans leur ensemble. Le volume demandé dans le PAR pour la période d’étiage (cours d’eau et nappes) était initialement de 5 291 Mm³. En cours de saison, une demande de 131 000 m³ supplémentaire a été faite sur la réserve de l’IEMN.

S’agissant des volumes prélevés, la campagne d’irrigation 2025 (hors étiage + étiage) se caractérise par un ratio volume prélevé/volume notifié de 72,7 %.

# 4/10 L'eau d'irrigation

## Les volumes prélevés

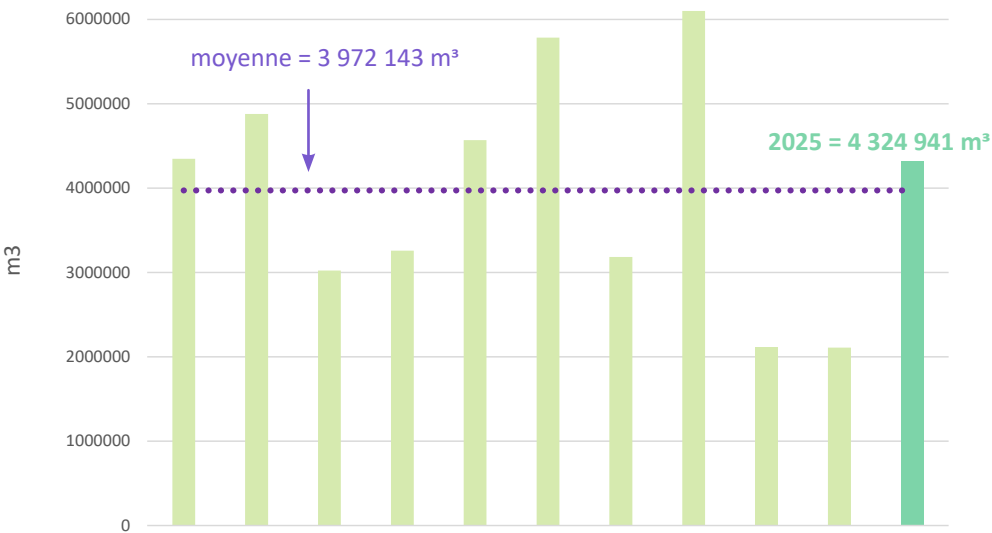
L'Institution n'est pas seulement Organisme Unique mais également fournisseur d'eau d'irrigation.



| BILAN DES VOLUMES PRÉLEVÉS ET ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR RAPPORT A LA MOYENNE |                                                                       |                             |                             |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| LIEU DE PRELEVEMENT                                                                | NATURE D'IRRIGANTS                                                    | VOLUMES PRÉLEVÉS 2024 en m³ | VOLUMES PRÉLEVÉS 2025 en m³ |
| SOR                                                                                | A.S.A de Blan                                                         | 435 590                     | 985 765                     |
|                                                                                    | A.S.A de St Germain                                                   | 97 851                      | 297 860                     |
|                                                                                    | Isolés                                                                | 85 721                      | 211 479                     |
|                                                                                    | Sous Total                                                            | 619 162                     | 1 495 104                   |
| LAUDOT                                                                             | Isolés                                                                | 10 010                      | 30 210                      |
| CANALISATIONS EXISTANTES                                                           | "A.S.A de Revel Nord<br>A.S.A de Garrevagues<br>Secteur de Couffinal" | 708 816                     | 1 331 785                   |
|                                                                                    | A.S.A de Revel Sud                                                    | 526 158                     | 1 036 379                   |
|                                                                                    | Sous Total                                                            | 1 234 974                   | 2 368 164                   |
| OUVRAGES DU CANAL DU MIDI                                                          | Subdiv. Carcassonne                                                   | 171 443                     | 227 669                     |
|                                                                                    | Subdiv. Toulouse                                                      | 46 121                      | 124 306                     |
|                                                                                    | Sous Total                                                            | 217 564                     | 351 975                     |
| VERNASSONNE                                                                        | Isolés                                                                | 26 784                      | 79 448                      |
| TOTAL CAMMAZES                                                                     |                                                                       | 2 108 494                   | 4 324 941                   |

### Le déroulement de la campagne d'irrigation

Volumes d'eau d'irrigation prélevés



**+105%**  
par rapport à 2024

Les étés 2023 et 2024 ont été particulièrement pluvieux. En 2025, les volumes consommés sont dans la moyenne ( depuis 2015).

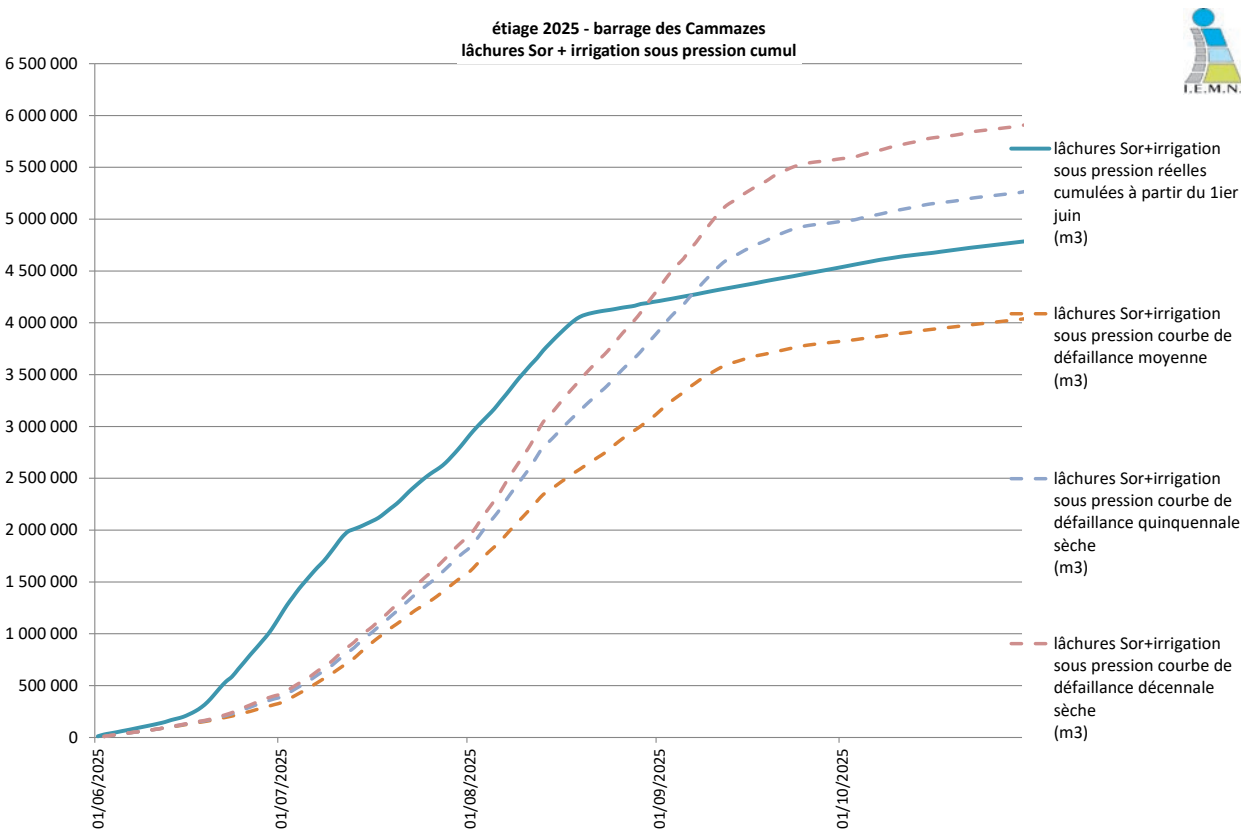
# 4/10 L'eau d'irrigation

## La compensation des prélèvements

### Le volume des lâchers à l'aval du barrage des Cammazes

Les lâchers réalisés à partir du barrage des Cammazes visent à compenser l'irrigation sous pression, tout ou partie de l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif de consigne fixé à Cambounet/Sor.

Pour 2025, le graphique ci-dessous présente les lâchers réalisés et les compare aux volumes prévus dans les courbes de défaillance. Le volume lâché à l'aval du barrage pour compenser l'irrigation et réaliser le soutien d'étiage en 2025 est compris entre une année moyenne et une année quinquennale sèche.



**Déstockage (4,8 Mm<sup>3</sup>)**  
compris entre l'année moyenne  
et la quinquennale sèche

**Volumes soutien étiage**  
**1 100 000 m<sup>3</sup>**

**Volume irrigation SOR**  
**1 522 000 m<sup>3</sup>**

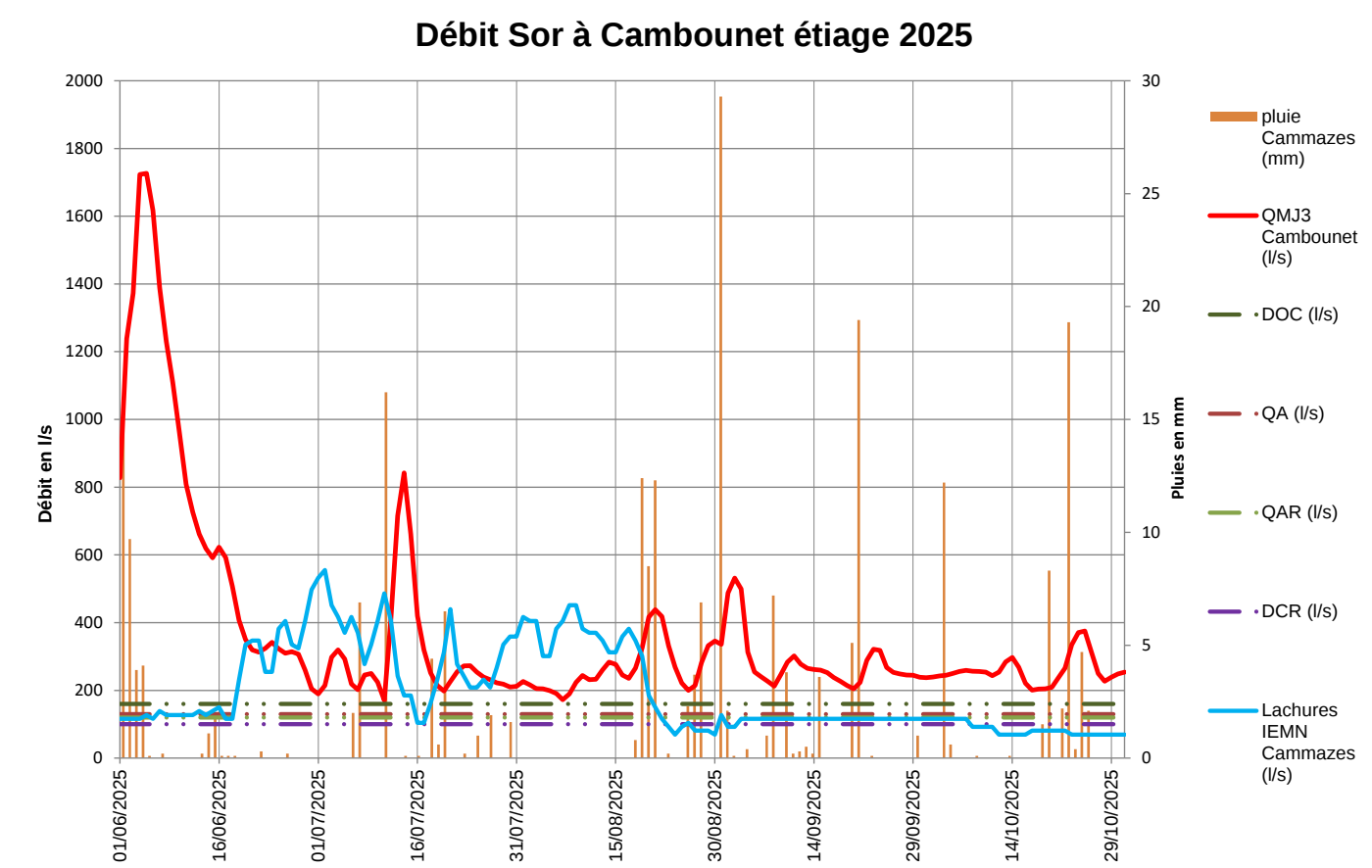
**Volume irrigation pression**  
**2 164 000 m<sup>3</sup>**

# 4/10 L'eau d'irrigation

## La compensation des prélèvements

### Le maintien du débit d'objectif complémentaire (DOC)

Le graphique montre le débit moyen journalier à Cambounet/Sor pendant la période d'été du 01/06/25 au 31/10/25.



Les lâchures réalisées à partir du barrage des Cammazes visent à compenser, tout ou partie l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif complémentaire (DOC) fixé à Cambounet. Le graphique ci-dessus montre le QMJ3 : moyenne des débits journaliers sur les trois derniers jours pendant la période d'été du 01/06/25 au 31/10/25 (source DREAL).

L'IEMN a dû effectuer des lâchures au-delà du débit réservé pour assurer le soutien d'été et la compensation des prélèvements. Le Débit d'objectif Complémentaire à Cambounet/Sor a été respecté sur toute la période.

# 5/10 La production hydroélectrique



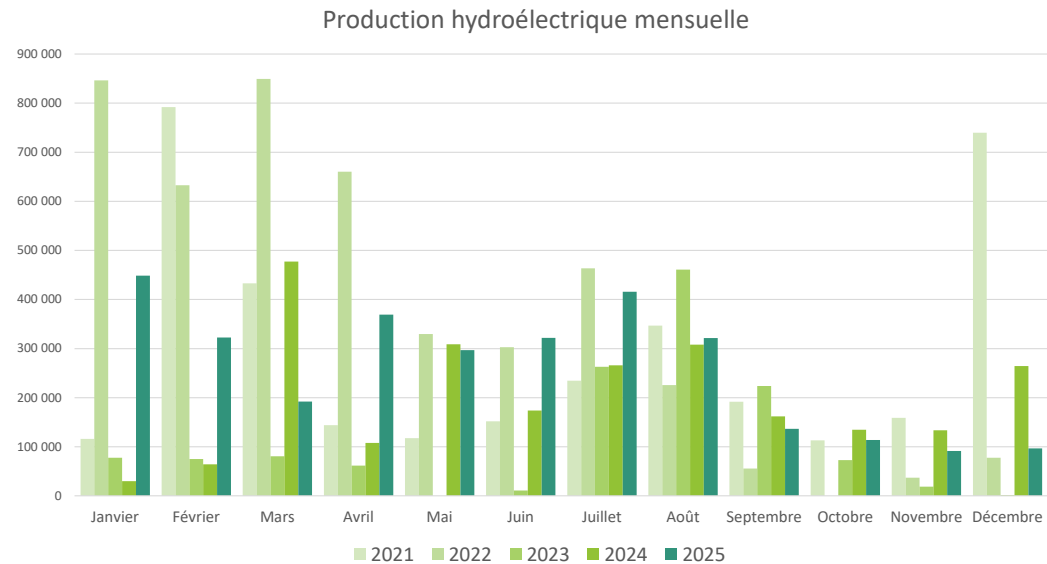
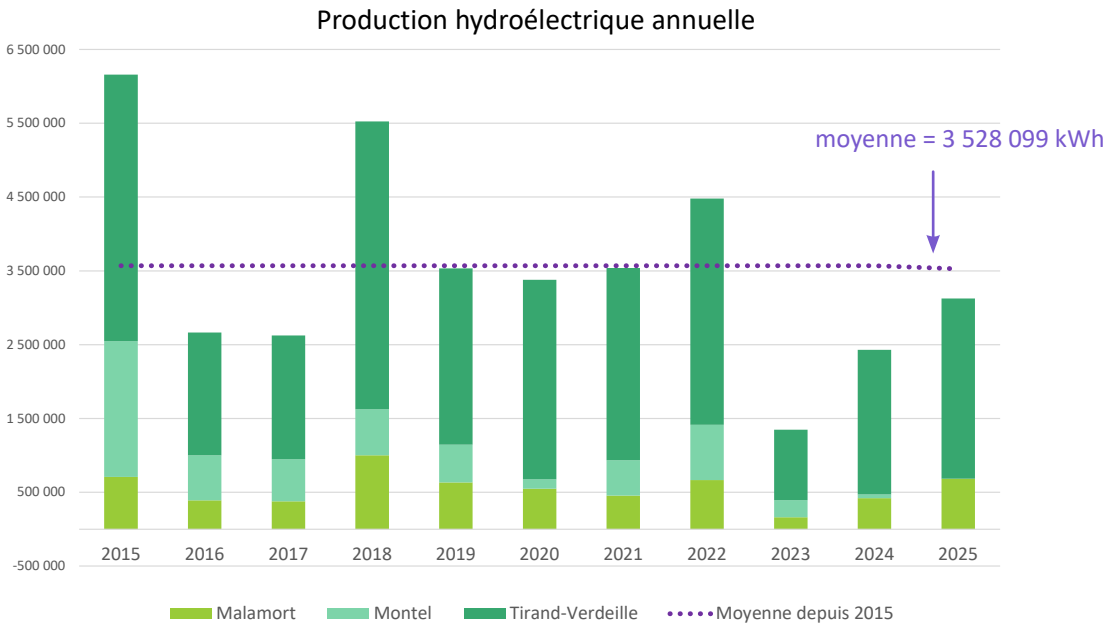
Pour l'année écoulée, la production hydroélectrique des quatre microcentrales est de **3 126 285 kWh** :

- Tirand-Verdeille : 2 441 317 kWh
- Montel : 0 kWh
- Malamort : 684 968 kWh

La production d'électricité a augmenté de **29 %** par rapport à 2024. La moyenne des 10 dernières années qui s'établit à **3 528 099 kWh**.

La microcentrale de Montel est à l'arrêt. L'IEMN est en attente du renouvellement d'autorisation d'exploiter, en cours d'instruction à la DDTM 11.

En 2025, la consommation électrique totale enregistrée sur le site des usines de Picotalen s'élevait à 1 697 275 kWh. Ainsi, au regard de la production 2025 de l'ensemble des microcentrales, le bilan énergétique de l'Institution est positif.



# 6/10 L'entretien du patrimoine

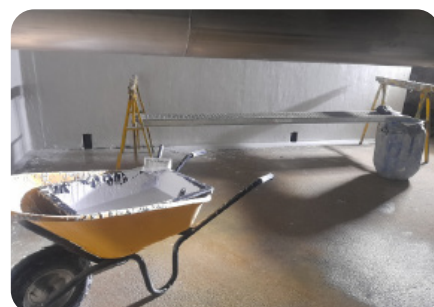
## Quelques travaux d'investissement réalisés en régie



### FÉVRIER

#### Entretien annuel des usines

Chaque année, les trois usines de traitement d'eau potable sont soumises à une révision approfondie. Dans le cadre de l'entretien annuel de Pic 3, la bâche a été en partie renouvelée, le béton des murs étant dégradé. Comme l'année dernière, environ 80 m<sup>2</sup> sur 400 m<sup>2</sup> du revêtement des murs ont été « restaurés » (ponçage et d'application de l'enduit « SiKaTop 209 Réservoir »).



### MAI

#### Entretien annuel des usines

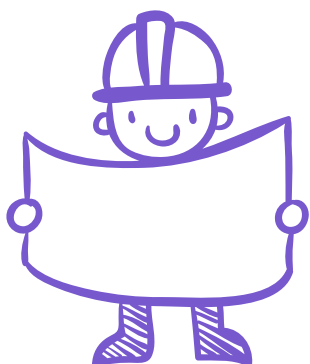
Depuis l'automne 2021, un nouveau système de filtration utilisant de l'argile expansée, la Filtralite®, a été testé en remplacement du sable sur l'usine Pic 2 au niveau du filtre n°3. Les filtres à sable constituent une étape essentielle dans le traitement de l'eau. L'usine Pic 2 en est équipée de 12, tous identiques. Contrairement aux usines Pic 1 et Pic 3, Pic 2 applique un traitement par collage sur filtre, sans décantation préalable.

Le test de la Filtralite® a été arrêté en mai dernier pour revenir au système de filtration classique par sable. L'essai a montré que la qualité de traitement était similaire aux filtres à sable, avec une augmentation d'environ 50% de la durée de vie du filtre. Cependant des pertes de matériaux à chaque lavage nécessiterait des travaux sur les filtres pour pallier ce problème. Le coût du matériau étant très élevé, il ne permet pas, en l'état actuel, de déployer ce process sur l'usine. Cette solution pourra être réétudiée lors de la restructuration de Pic 2.

**Montant total des travaux en régie (avec frais de personnel)**  
**110 016,86 €TTC**

# 6/10 L'entretien du patrimoine

## Les travaux d'investissement réalisés en externe



### JANVIER-MARS

#### Renouvellement du poste du Milieu - RAEP

le chantier de remplacement de toutes les vannes sur le réseau Ø350 mm à l'intérieur du poste du Milieu ainsi que le renouvellement des équipements du départ vers Dreuilhe a été effectué. Pour ce faire, un by-pass volant a été mis en place et le réseau Ø350-300 mm depuis le poste du Milieu jusqu'à celui des Fourches a été mis à l'arrêt. Le transit des débits a été assuré par le Ø600 mm pendant la durée des travaux. L'ensemble des équipements à renouveler a été déposé. Une vanne fuyante Ø350 mm sur le poste du Milieu a également été changée.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SPIE CAPAG pour un montant de 84 500 €HT.



### JANVIER-MARS

#### Dévoisement des réseaux - chantier A69

Les travaux du barreau de Puylaurens, réalisés dans le cadre de la future A69 ont eu un impact sur le réseau d'adduction d'eau potable (RAEP). Ces travaux se trouvent à proximité du poste de Lavour-Roquevidal (SEMN 81). Le dévoisement de deux conduites Ø250 et Ø300 mm du RAEP a été nécessaire. Les buses béton de protection de Ø800 mm et la chambre des vannes préfabriquée

ont été installées par la société GUINTOLI. L'entreprise SPIE CAPAG a posé, dans la cadre du marché A 2024, à l'intérieur de ces ouvrages des conduites acier de Ø400 mm ainsi que des équipements tels que des vannes et des ventouses. Un contrôle par inspection caméra a été réalisé pour valider que le revêtement ciment à l'intérieur des conduites n'était pas

endommagé. Les travaux de raccordements, les essais sous pression et le contrôle sanitaire ont été effectués.

Le montant de ce marché s'élève à 346 355 €HT, dont 100 860 €HT est à la charge de l'IEMN et 245 494.65 €HT à la charge d'ATOSCA. La participation de l'IEMN est due au fait qu'elle a profité de ces travaux pour augmenter le diamètre de ses ouvrages (Ø400 mm au lieu de 250/300mm).

### AVRIL

#### Reprise du talus de Pic Boues

L'IEMN a confié au bureau d'études Gaxieu Ingénierie une mission de maîtrise d'oeuvre complète pour les travaux de stabilisation d'une partie du talus situé à proximité de l'usine de traitement Pic Boues, ainsi que pour la reprise de la conduite d'amenée des eaux vers le bassin de régulation des rejets au milieu naturel. Des études de sol sont prévues en 2026. Les travaux sont programmés pour 2027.

# 6/10 L'entretien du patrimoine

## Les travaux d'investissement réalisés en externe

### AVRIL

#### Réparation d'une fuite sur le Réseau d'adduction d'eau potable (RAEP)

Le 26 avril, une fuite importante a été constatée sur le RAEP, proche de Puylaurens au niveau de la 2x2 voies (RN126). Les agents de l'équipe Réseaux et Barrages se sont rendus sur place pour constater l'ampleur des dégâts et ont pu isoler la canalisation fissurée. Dans le cadre du marché ERTU, l'entreprise SPIECAPAG est intervenue rapidement pour réparer la canalisation Ø250 mm (montant des travaux : 12 000 € HT).



### AOUT

#### Purge des circuits des tassomètres du barrage de la Galaube

Le 6 août, l'entreprise Telemac est intervenue, accompagnée de l'équipe Réseaux et Barrage, sur le barrage de la Galaube suite à une suspicion de bulles d'air dans les réseaux qui pourraient fausser très légèrement les mesures. L'objectif de cette intervention était de faire une vidange complète des quatre profils tassométriques présents sur l'ouvrage afin de supprimer le doute sur la présence de bulles d'air dans le circuit de mesure. Les résultats sont très proches des dernières mesures effectuées. Une nouvelle série de nouvelles mesures a été réalisée pour confirmer la cohérence.

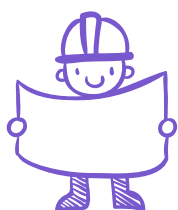
Coût : 1 800 € HT

### AOUT

#### Nettoyage des réseaux secs

L'entreprise Aspi Azur est intervenue le 19 août pour nettoyer l'ensemble des regards du réseaux secs du site de Picotalen afin de faciliter le futur tirage de la fibre optique.

Coût : 2 015 € HT



# 6/10 L'entretien du patrimoine

## Les travaux d'investissement réalisés en externe

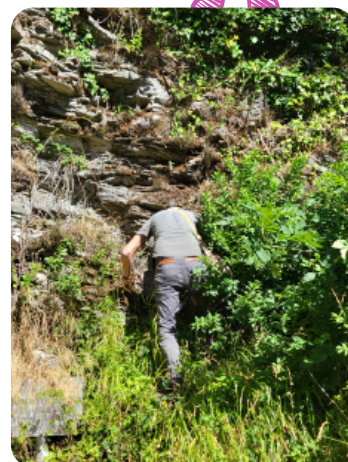


### AOUT

#### Etude de stabilité du barrage des Cammazes

Dans le cadre de l'étude de dangers du barrage des Cammazes de 2024, le bureau d'études ISL a réalisé une étude de stabilité afin de garantir la conformité aux normes en vigueur, notamment l'Arrêté technique des barrages de 2018, ainsi qu'aux recommandations du Comité Français des Barrages et Réservoirs. Les calculs de stabilité réalisés ont montré que le coin rocheux en rive gauche n'est stable qu'en tenant compte de la rugosité de ses faces, avec un angle d'incidence maximal de 37,3°. Le renforcement du drainage dans cette zone permettrait de réduire cet angle et d'accroître la sécurité.

À cet effet, une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'études ISL pour un montant de 9 645 € HT. Pour ce faire, un géologue expert a effectué le 10 juillet des mesures de terrain afin de caractériser le pendage de la roche et de définir l'implantation du réseau de drainage complémentaire à proposer en rive gauche. L'IEMN envisage de réaliser des travaux en 2027.



### SEPTEMBRE - DÉCEMBRE

#### Renouvellement de la conduite d'amenée d'eau brute (CAEB)

L'IEMN exploite trois conduites à flanc de montagne qui assurent, sur un linéaire de 6,5 km, le transport de l'eau brute jusqu'aux installations de traitement. Parmi elles, la conduite aérienne en acier, mise en service en 1970 et d'un diamètre de 900 mm, présente des signes d'usure, notamment l'apparition de micro-fuites. Les résultats de l'étude prospective Eau potable et Irrigation ont mis en exergue la nécessité d'engager des travaux structurants pour répondre aux besoins en eau à l'horizon 2040/2045. Ils ont notamment conclu au renouvellement total de la conduite en Ø 900 mm de la CAEB. Après une première tranche de 480 m de renouvellement réalisée en 2022, l'IEMN poursuit le programme avec 2 320 m supplémentaires à remplacer. Le chantier a débuté en octobre et a duré six mois sur deux secteurs : un premier tronçon de 600 mètres et un second de 1 720 mètres. Les travaux ont été réalisés par le groupement SPIECAPAG (mandataire) / BESSAC, pour un montant global de 3 465 145 € HT. Ce projet est subventionné à hauteur de 20 % par les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn. Cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'IEMN visant à garantir la pérennité, la sécurité et la performance de ses infrastructures hydrauliques, au service d'une alimentation en eau potable fiable et durable pour les territoires desservis.



# 6/10 L'entretien du patrimoine

## Les travaux d'investissement réalisés en externe

### SEPTEMBRE - OCTOBRE

#### Réparation de fuites sur le RAEP

Dans le cadre du marché ERTU, l'entreprise SPIECAPAG est intervenue :

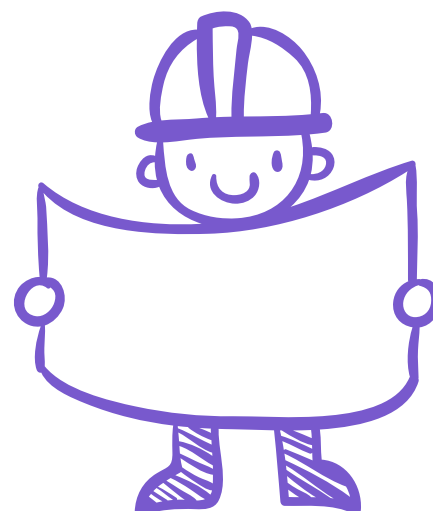
- au cours de la semaine du 15 septembre afin de réparer une fuite localisée sur le té de jonction de la vidange de la conduite Ø300 mm en acier, située sur la commune de Blan. Le coût des travaux est de 9 299 € HT.
- le 27 octobre sur la conduite Ø300 mm en fonte sur la commune de Puylaurens, pour procéder au remplacement de manchons. Le montant de cette intervention s'élève à 5 076 € HT.



### OCTOBRE - NOVEMBRE

#### Travaux sur la voûte du barrage des Cammazes

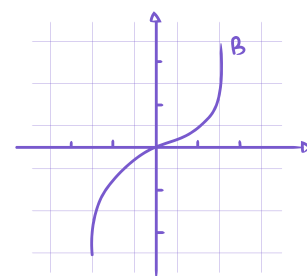
Du 21 octobre au 3 novembre, deux cordistes de l'entreprise Acropole sont intervenus pour la reprise des défauts de béton (fers apparents, épaufrures) situés en sous-face des trottoirs du barrage. Montant des travaux : 16 580 € HT.



**Montant total des travaux réalisés en externe**  
**1 509 416 € HT**

# 6/10 L'entretien du patrimoine

## Le suivi des ouvrages



### FEVRIER

#### La visite d'inspection du barrage de la Galaube

Chaque année, la DREAL réalise une visite d'inspection sur le barrage des Cammazes. Le 13 février, Virginie Rigal et Célin Infray sont venues inspecter l'ouvrage. La visite a été précédée d'une réunion permettant d'examiner les suites données à l'inspection précédente, de dresser le bilan de l'entretien, de l'exploitation et de la surveillance.

Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques n'a pas constaté, lors de l'inspection, de non-conformité réglementaire sur les points contrôlés.

### OCTOBRE

#### Les visites techniques approfondies (VTA)

Les 15 et 16 octobre, le bureau d'études ISL a effectué les visites techniques approfondies annuelles des deux barrages.

Sur le barrage de Cammazes, une dégradation de la drome a été constatée sur certaines zones. L'entreprise CM Sud a été mandatée pour effectuer les réparations en janvier 2026. Les travaux ont consisté au remplacement des manilles défectueuses, de toutes les goupilles, ainsi que le renforcement de la porte, qui montrait depuis quelques temps des signes de fatigue.

Le montant de la prestation s'élève à 16 012 € HT.



# 7/10 L'Institution au quotidien

## Le panorama 2025



**Janvier - février** Revues de direction avec les clients

**13 février** Visite d'inspection du barrage de la Galaube

**13 mars** Commission Organisme Unique Sor et Commission Technique Eau Potable

**31 mars** Conseil d'Administration

**29 avril** Revue de direction de la certification ISO 9001

**15 mai** Journée du Personnel à Carcassonne

**5 juin** Commission Organisme Unique Sor

**8 juillet** Conseil d'Administration

**19 août** Commission Organisme Unique Sor

**17 septembre** Commission Organisme Unique Sor

**6 et 14 octobre** Réunions d'information Qualité (certification ISO 9001)

**15 octobre** Visite technique approfondie du barrage des Cammazes

**16 octobre** Visite technique approfondie du barrage de La Galaube

**13 et 14 novembre** Audit de renouvellement de la certification ISO 9001

**4 décembre** Conseil d'Administration

# 7/10 L'Institution au quotidien

## Des hommes et des compétences



### Les effectifs

Au 31 décembre 2025, l'Institution comptait 41 emplois permanents occupés par des fonctionnaires territoriaux et des contractuels :

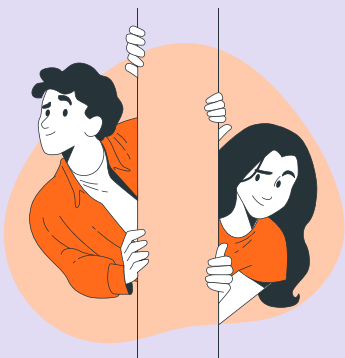
- 36 agents à temps complet
- 2 agents à temps non complet 70 %
- 2 agents à temps partiel 80 %
- 1 agent en contrat d'apprentissage
- soit 39 agents en équivalent temps plein

### Les mouvements

En 2025, Marion Marcoul a été recrutée en janvier au poste de secrétaire technique. Alexandre Duny a intégré le service Maintenance usines en février. En mars, Laetitia Betelli et Coralie Grand ont été recrutées au Laboratoire suite aux mutation externes de Sandrine Beyneix et Jean-Christophe Pelayo. En juin, Gabriel Perret a rejoint le service Grand travaux en tant que chargé de mission pour le suivi des travaux. Noa Foudi a rejoint le service Maintenance usines en septembre en contrat d'apprentissage. Alain Guiraud et Christian Morandin, pilotes d'usines, ont fait valoir leur droit à la retraite respectivement en mai et en octobre. Clara Castan a effectué un remplacement d'un agent en congé maternité au Laboratoire et au service Sécurité.

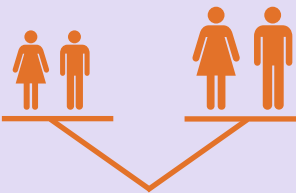
### 41 emplois permanents

- 4 agents de catégorie A  
3 de la filière technique  
1 de la filière administrative
- 6 agents de catégorie B  
4 de la filière technique  
2 de la filière administrative
- 30 agents de catégorie C  
24 de la filière technique  
6 de la filière administrative
- 1 contrat d'apprentissage



65%  
hommes

35%  
femmes



46 ans  
moyenne d'âge

# 7/10 L'Institution au quotidien

## Des hommes et des compétences

### La formation

En 2025, l'Institution a poursuivi ses efforts en matière de formation afin de garantir un haut niveau de compétences. Cette volonté de perfectionnement et d'acquisition de nouvelles compétences s'inscrit dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la politique qualité. En outre, elle permet d'assurer une source de motivation pour les agents évoluant au sein des différents services.

Les principales formations suivies sont les suivantes :

- Formation continue obligatoire des assistants de prévention
- Travail en hauteur- initial et recyclage
- Secouriste sauveteur du travail
- Habilitation électrique- BE Manœuvre Recyclage
- Habilitation électrique Non Electricien H0B0V
- Habilitation Electrique Electricien H2B2V- Recyclage
- Habilitation Electrique Electricien H2B2V- INITIAL
- CATEC- initial et recyclage
- Port des EPI
- Risques produits chimiques
- CACES R482 Catégorie F (télescopique)
- Utilisation, entretien et manipulation de la tronçonneuse en sécurité
- Recommandation R408 (Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied)
- Port des ARI
- Manipulation et utilisation des extincteurs
- Sofrel S4W
- Automate Modicon Premium (base)
- Microalgues et cyanobactéries
- Equilibre calco-carbonique et utilisation du logiciel LPLWin
- Exploitation usines potabilisation- Niveau 3 : traitements complémentaires
- Intégration de catégorie C
- Exploitation et entretien des capteurs de qualité des eaux
- Autocad / Covadis
- AIPR concepteur
- Gestion du logiciel des heures et absences



### La certification Qualité

À l'issue de deux jours d'audit menés les 13 et 14 novembre 2025, l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) a obtenu pour la septième fois consécutive le renouvellement de sa certification ISO 9001. Ce résultat illustre la mobilisation de l'ensemble des équipes – agents comme élus – qui oeuvrent chaque jour pour garantir une eau potable de qualité, dans une démarche d'efficacité et d'amélioration continue.

Obtenue pour la première fois en 2007 et renouvelée tous les trois ans, la certification ISO 9001 valorise la qualité de la production, du traitement et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de la zone desservie. Son renouvellement soutient une dynamique d'amélioration permanente des processus, assurant une eau constante, fiable et rigoureusement contrôlée.

# 7/10 L'Institution au quotidien

## Des hommes et des compétences



# Certificat

## Certificate

N° 2025/114427.2

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

**IEMN - INSTITUTION DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE**

**pour les activités suivantes :**  
*for the following activities:*

- PRODUCTION D'EAU POTABLE A PARTIR DE NOS RESERVES D'EAU SUPERFICIELLE.
- ADDUCTION D'EAU POTABLE JUSQU'AUX POINTS DE LIVRAISON AUX SYNDICATS ET COMMUNES.

**a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :**  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

**ISO 9001 : 2015**

**et est déployé sur les sites suivants :**  
*and is developed on the following locations:*

**102 RUE DU LAC IMMEUBLE LES ERABLES FR-31670 LABEGE**  
**2619 ROUTE DE CARCASSONNE USINE DE PICOTALEN FR-81540 SOREZE**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2025-11-28**

Jusqu'au  
*Until*

**2028-11-27**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
*This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.*

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

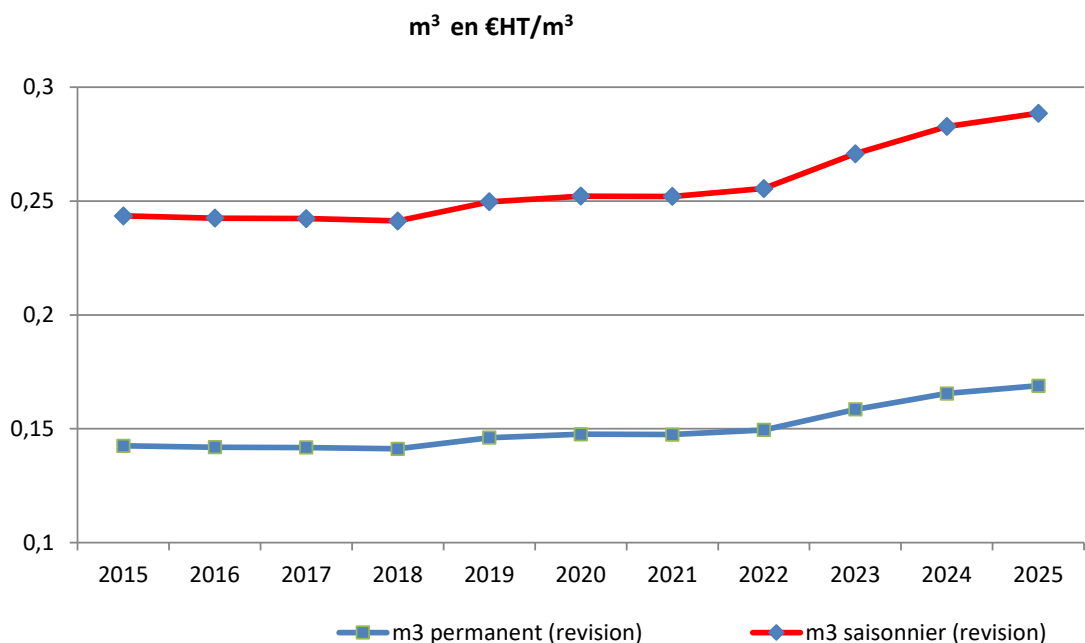
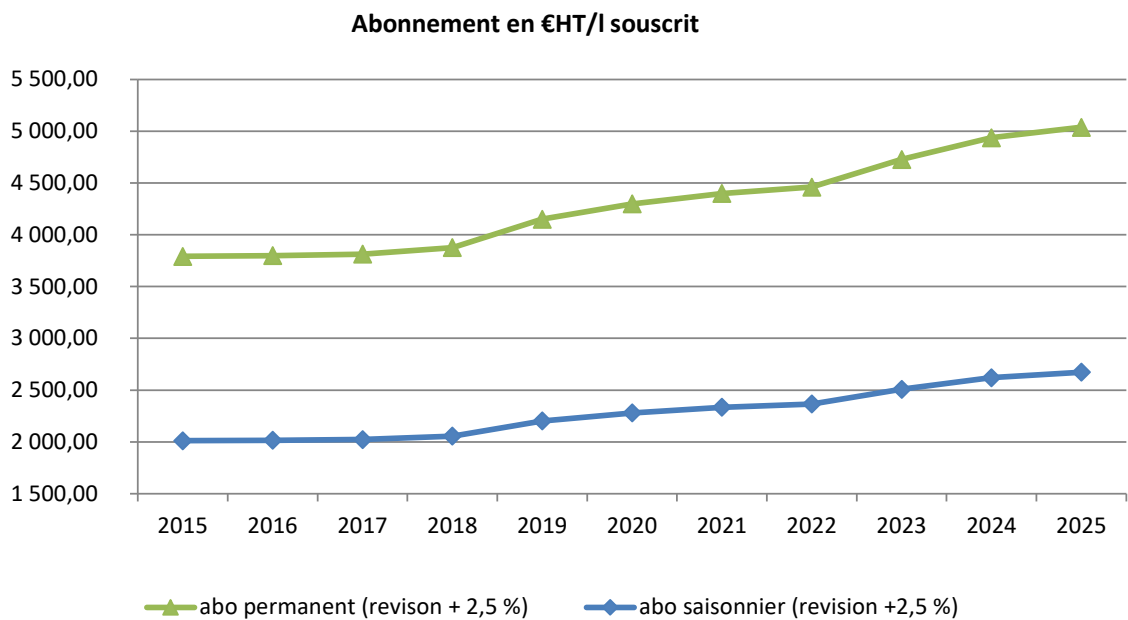
Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTI F 0956.9/07-2020

# 8/10 Les finances

## Le tarif de l'eau potable



En application des formules de révision conventionnelles et conformément à ce qui a été annoncé lors des orientations budgétaires, les tarifs 2025 ont évolué à la hausse de 2,05% pour le tarif de l'abonnement le tarif du mètre cube. Pour rappel, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 20 mars 2014, de passer la majoration de la redevance Agence de l'Eau Adour Garonne de 5 % à 8 % pour prendre en compte les volumes de process taxés par l'AEAG.



# 8/10 Les finances

## Les tarifs de l'eau d'irrigation



Depuis 2021, les tarifs de l'eau d'irrigation sont stables avec un tarif moyen vendu de 7,50 cts/m<sup>3</sup> en 2025.

| Type de tarification                 | Abonnement/1 000 m <sup>3</sup> | Prix du m <sup>3</sup> |
|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| ASA réseaux en pression              | 82,34 € HT                      | 0,0489 € HT            |
| ASA Sud Revel                        | 74,11 € HT                      | 0,0441 € HT            |
| ASA réseaux desservis gravitairement | 64,75 € HT                      | 0,0469 € HT            |
| Irrigants isolés                     | /                               | 0,0712 € HT            |
| Forfait irrigants isolés             | 28 € HT                         |                        |

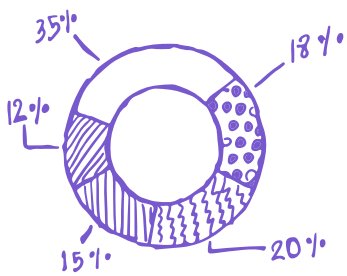
### Les tarifs de l'Organisme Unique

Les charges de l'IEMN en tant qu'Organisme Unique doivent être supportées par les irrigants préleveurs. Pour l'année 2025, les tarifs ont été fixés ainsi :

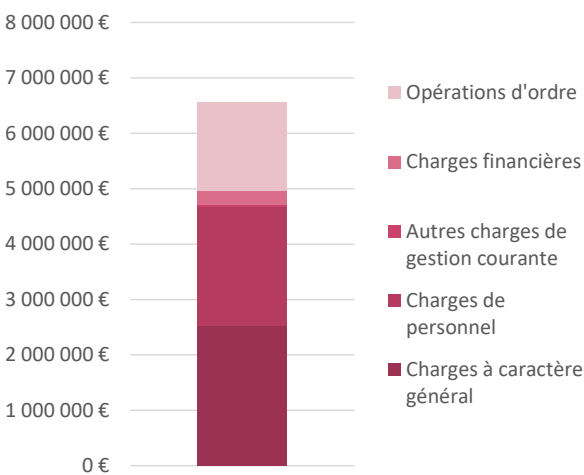
- **Retenues déconnectées**
  - part fixe : 30 € HT par point de prélèvement pour les retenues dont le volume est < à 1 000 000 m<sup>3</sup> ;
  - part fixe : 150 € HT par point de prélèvement pour les retenues dont le volume est > à 1 000 000 m<sup>3</sup>.
- **Cours d'eau et nappe d'accompagnement**
  - part fixe par point de prélèvement : 30 € HT/an
  - part variable : 0,0013191 € HT/m<sup>3</sup> autorisé.
- **Relevé d'index : 40 € HT / relevé.**

# 8/10 Les finances

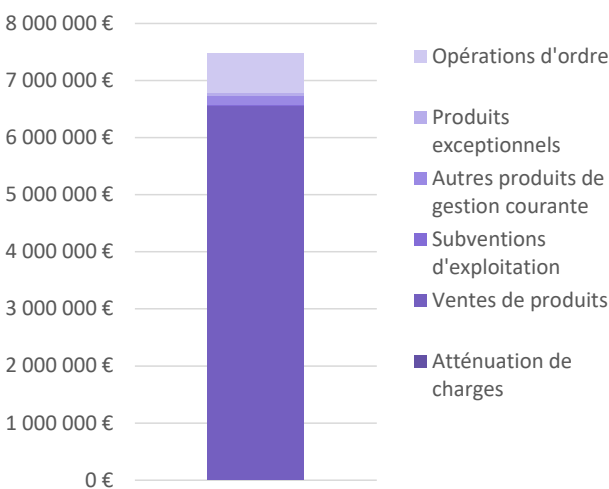
## Le budget Eau potable



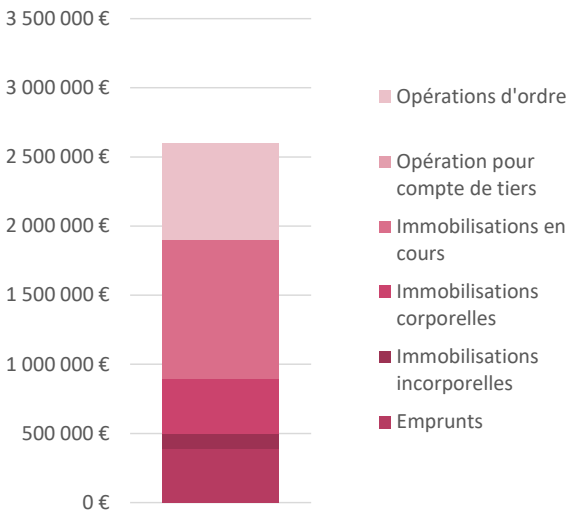
Budget principal Eau Potable  
Dépenses de Fonctionnement



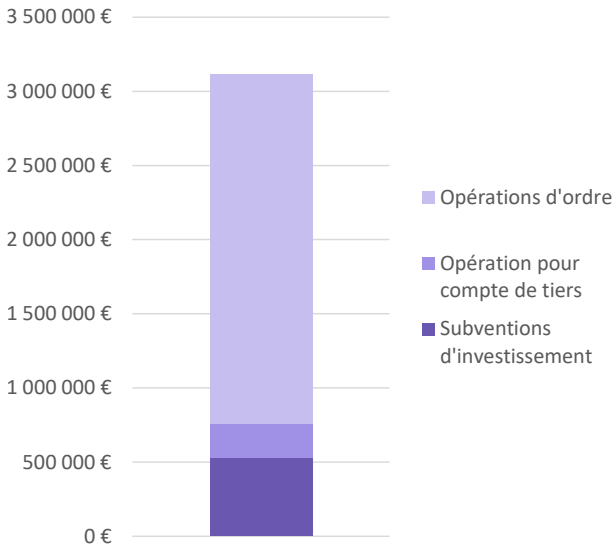
Budget principal Eau Potable  
Recettes de Fonctionnement



Budget principal Eau Potable  
Dépenses d'Investissement



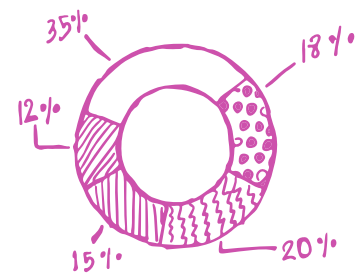
Budget principal Eau Potable  
Recettes d'Investissement



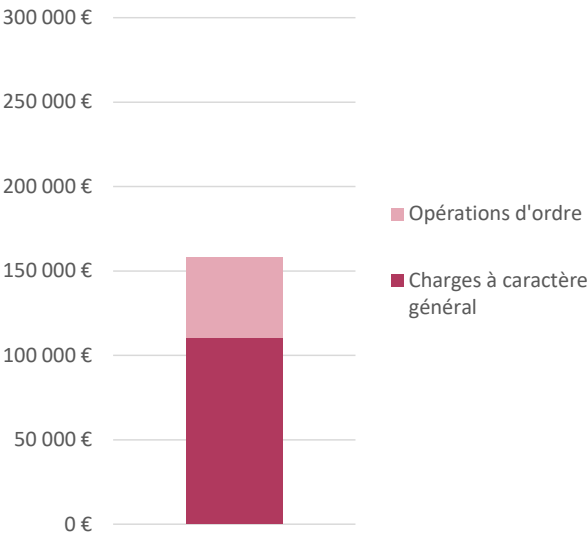
| Budget principal Eau potable | Résultat exercice 2025 | Résultat clôture 2025 |
|------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Section Fonctionnement       | 925 469,26 €           | 6 540 908,27 €        |
| Section Investissement       | - 238 443,12 €         | 144 665,28 €          |
| Total                        | 687 026,14 €           | 6 685 573,55 €        |

# 8/10 Les finances

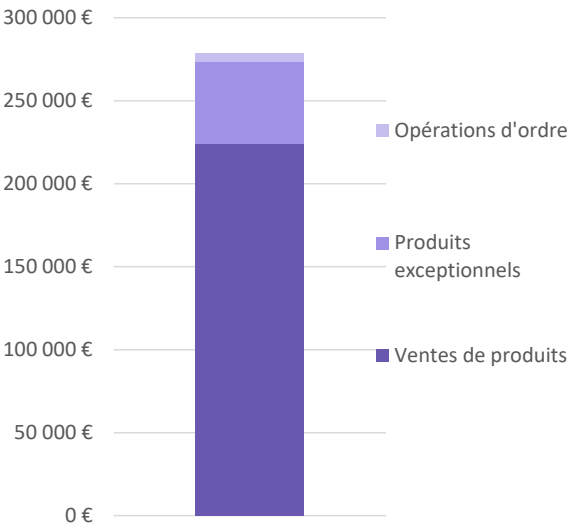
## Le budget Électricité



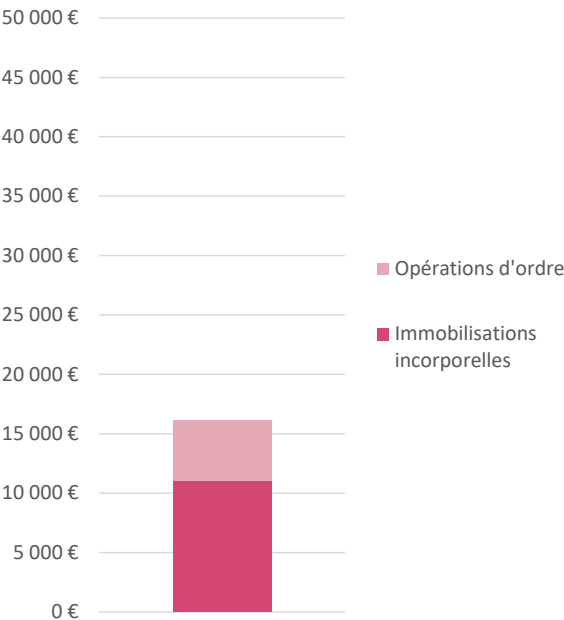
Budget annexe Electricité  
Dépenses de Fonctionnement



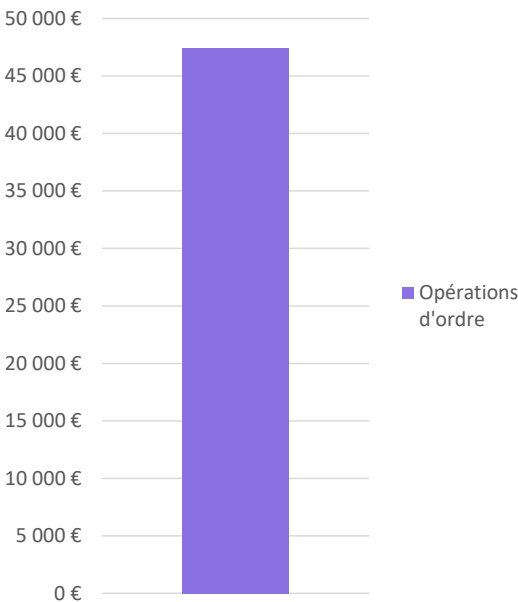
Budget annexe Electricité  
Recettes de Fonctionnement



Budget annexe Electricité  
Dépenses d'Investissement



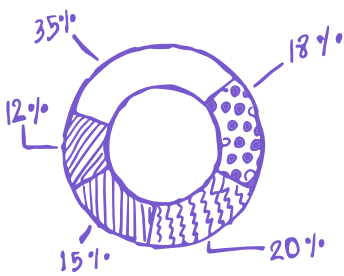
Budget annexe Electricité  
Recettes d'Investissement



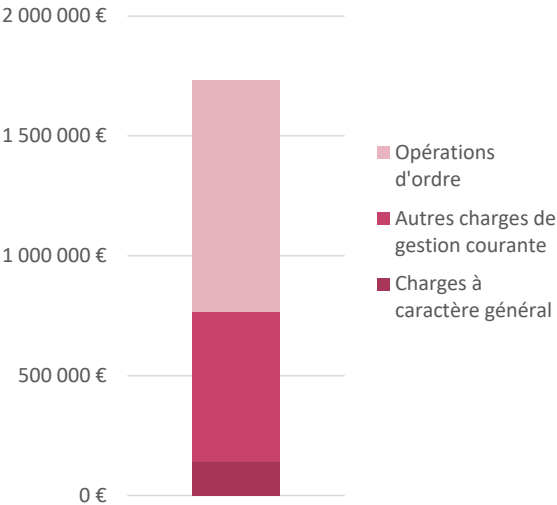
| Budget annexe<br>Électricité | Résultat exercice<br>2025 | Résultat clôture<br>2025 |
|------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Section Fonctionnement       | 120 110,84 €              | -7 535,51 €              |
| Section Investissement       | 31 338,72 €               | 402 876,59 €             |
| Total                        | 151 449,56 €              | 395 341,08 €             |

# 8/10 Les finances

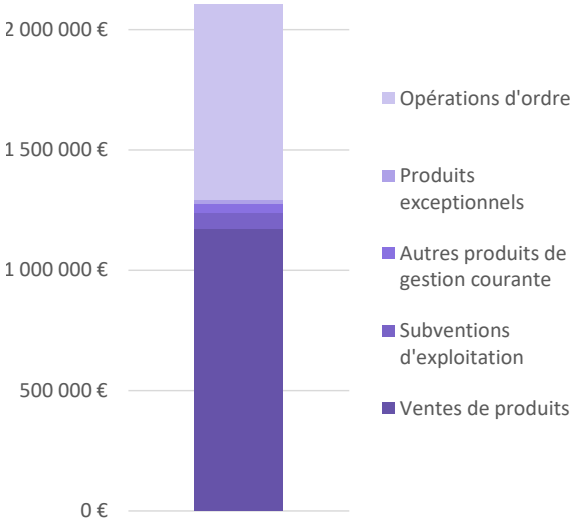
## Le budget Irrigation



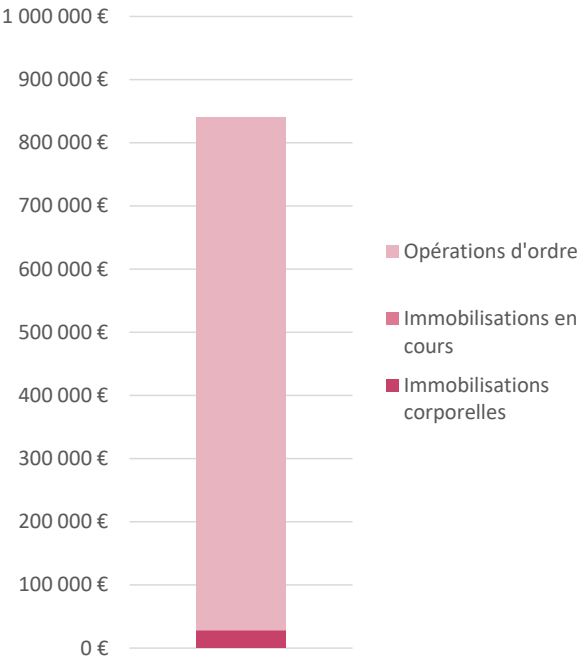
Budget annexe Irrigation  
Dépenses de Fonctionnement



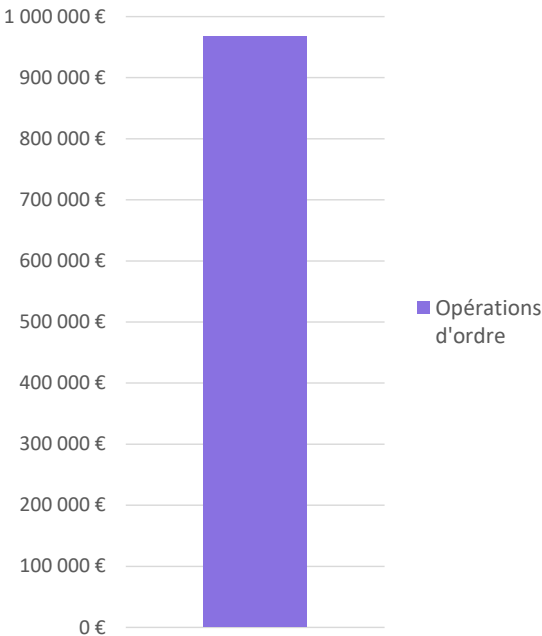
Budget annexe Irrigation  
Recettes de Fonctionnement



Budget annexe Irrigation  
Dépenses d'Investissement



Budget annexe Irrigation  
Dépenses d'Investissement

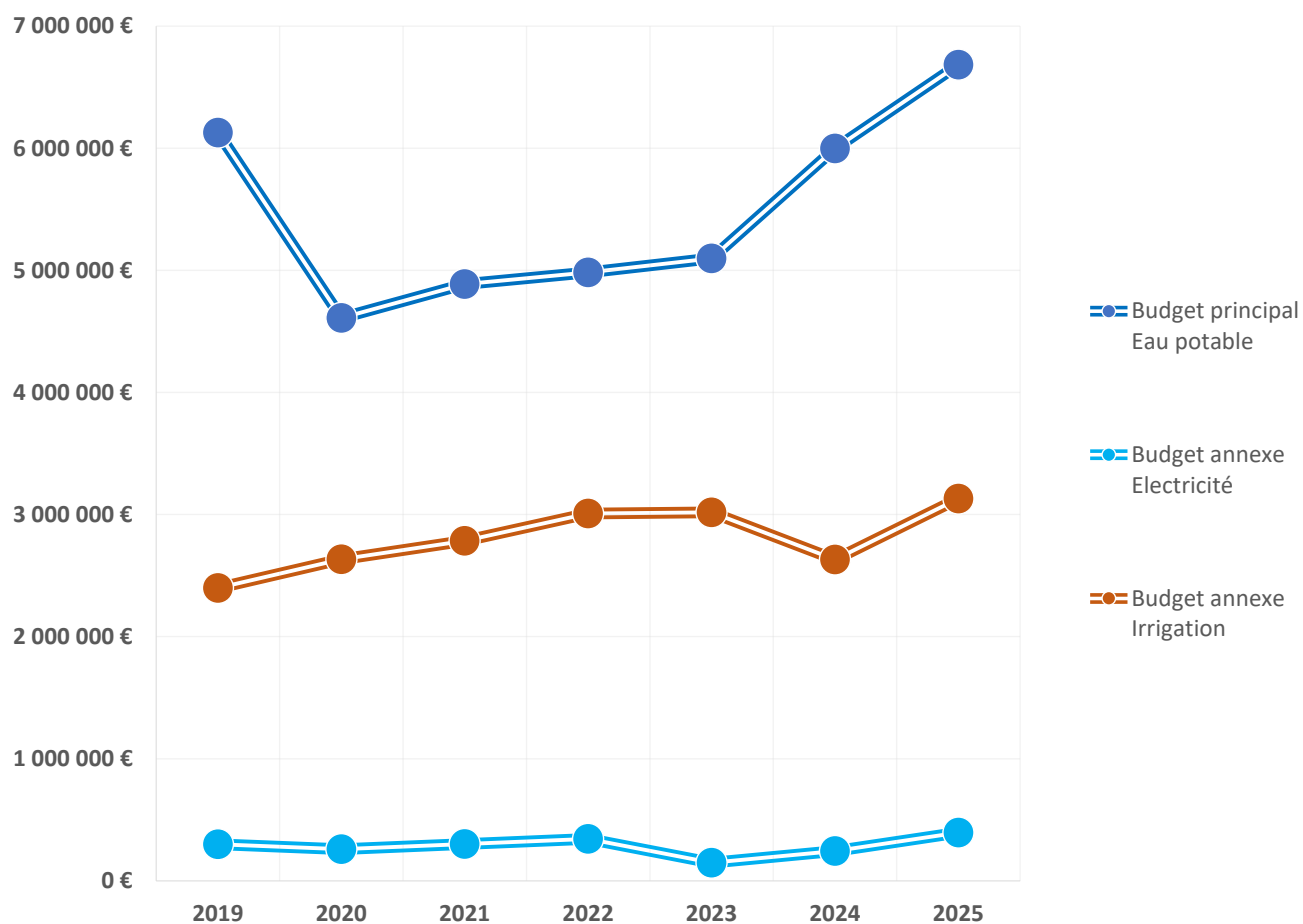


| Budget annexe Irrigation | Résultat exercice 2025 | Résultat clôture 2025 |
|--------------------------|------------------------|-----------------------|
| Section Fonctionnement   | 372 907,57 €           | 1 012 985,07 €        |
| Section Investissement   | 126 221,85 €           | 2 117 599,03 €        |
| Total                    | 499 129,42 €           | 3 130 584,10 €        |

# 8/10 Les finances

## Le budget Électricité

Évolution des résultats  
de clôture des trois budgets



Le résultat annuel de l'exercice de chaque budget est reporté sur le résultat de clôture.

**Budget Eau Potable** : le résultat d'exploitation cumulé augmente en raison du rebond de la vente d'eau potable avec près de 11,7 Mm<sup>3</sup> vendus en 2025 contre 11 Mm<sup>3</sup> en 2024, niveau le plus bas depuis 2014, associé à des dépenses d'exploitation contenues avec une hausse inférieure à 1 %. Le résultat d'investissement est déficitaire sur l'exercice compte-tenu de l'engagement des travaux pour le renouvellement de la CAEB DN900 et du montant des aides qui se résume à la participation des départements à hauteur de 205 000 €.

**Budget annexe Electricité** : le résultat d'exploitation cumulé continue de s'améliorer étant donné qu'il a été décidé de suspendre la participation de ce budget aux autres budgets. Le résultat d'investissement continue de progresser du fait de l'absence de dépenses significatives et des amortissements.

**Budget annexe Irrigation** : le résultat d'investissement continue de progresser du fait de l'absence de dépenses significatives et des amortissements.

# 9/10 Les marchés publics

## **A-2025 MAITRISE D'ŒUVRE des travaux de stabilisation d'une partie du talus de PICBOUES et reprise de la canalisation d'amenée au bassin de régulation**

Durée : 23 mois

Titulaire : Cabinet d'études René GAXIEU (34537)

Montant : 29 900 € HT (forfait provisoire)



## **B-2025 TRAVAUX sur la conduite d'amenée d'eau brute (CAEB) DN 900 mm**

Durée : 7 mois

Titulaire : GROUPEMENT SPIE CAPAG (31128) / BESSAC (81120)

Montant : 3 465 145 € HT

## **C-2025 ACQUISITION d'un chariot télescopique compact d'occasion avec reprise**

Délai livraison : 2 mois maximum

Titulaire : MANUTECH (40180)

Montant : 79 780 € HT (acquisition par l'IEMN et taxes) et reprise du TRACTEUR MERLO (30 000 € TTC versés à IEMN)

# 10/10 Les indicateurs de performance

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, l'Institution fait état des indicateurs suivants :

| Indice                                                                                                                                                                                        | 2019             | 2020            | 2021            | 2022            | 2023            | 2023            | 2024            | 2025            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie                 | 100%             | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            |
| Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 100%             | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            |
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable                                                                                                                   | 90%              | 90%             | 90%             | 90%             | 90%             | 90%             | 90%             | 90%             |
| Rendement du réseau de transport                                                                                                                                                              | 100%             | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            |
| Indice linéaire des volumes non comptés                                                                                                                                                       | -1 m³/km/j*      | -3,6 m³/km/j*   | -1,1 m³/km/j*   | 0,5m³/km/j*     | 6,3m³/km/j*     | 6,3m³/km/j*     | -2,9m³/km/j*    | -2,1m³/km/j*    |
| Indice linéaire de pertes en réseau                                                                                                                                                           | -1,1 m³/km/j*    | -3,6 m³/km/j*   | -1,1 m³/km/j*   | 0,5m³/km/j*     | 6,3m³/km/j*     | 6,3m³/km/j*     | -2,9m³/km/j*    | -2,1m³/km/j*    |
| Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable                                                                                                                                        | Néant            | Néant           | Néant           | Néant           | Néant           | Néant           | Néant           | Néant           |
| Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau                                                                                                                                   | 100%             | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            | 100%            |
| Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées                                                                                                                                | 0                | 0               | 0               | 0               | 0               | 0               | 0               | 0               |
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité                                                                                                                                             | 4 ans et 10 mois | 3 ans et 9 mois | 3 ans et 6 mois | 4 ans et 1 mois | 4 ans et 6 mois | 4 ans et 6 mois | 3 ans et 9 mois | 3 ans et 1 mois |

NE : Non évalué.  
\*Les indicateurs du réseau (rendement, indices linéaires des volumes non comptés et des pertes) sont calculés pour le réseau de transport de l'Institution. Le rendement est supérieur à 100% et les indices négatifs car les compteurs en entrée du réseau de transport voient une large gamme de débit sur laquelle ils ne peuvent être parfaitement calibrés. A l'inverse, les compteurs de vente d'eau sont plus précis.